

**CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR**  
**MARDI 26 FÉVRIER 2019 A 19H00**

**N° 19 02 14**

**Rapporteur : Yvette ROMERO**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Orientations budgétaires 2019**

**. Adoption**

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR</b> <b>MARDI 26 FÉVRIER 2019</b>
---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le dix-huit février deux mille dix-neuf s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

**PRÉSENTS** : Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, Mme Yvette ROMERO, M. Dominique BELLENGER, M. Michel TOULOUZAN, Mme Michèle LEBESNE, Mme Estelle BERNADI, Mme Catherine LESEIGNEUR, M. Grégory LESEIGNEUR, M. Hervé TOULLEC, Mme Sandra LE VEEL, Mme Isabelle PIMONT, M. Gilles DON SIMONI, M. Philippe TESSIER, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION** : M. Yoann LEFRANC à M. Michel TOULOUZAN, M. François GUÉGAN à Mme Christine MOREL, M. Jean-Gabriel BRAULT à M. Hervé TOULLEC, M. Jean LOYEN à M. Rémi RENAULT.

**ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION** : M. Noël HERICIER, M. Guillaume PONS, Mme Blandine TRUPCHAUX, Mme Coralie FOLLET.

**ABSENTS** : M. Stéphane LEROUX, M. Logan CORNOU, Mme Sabrina MONTIER, M. Jean-Luc DEMOTIER.

**Conseillers Municipaux :**

Présents	16
Procurations	4
Absents excusés	4
Absents	4
Votants	20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603414-20190226-1902-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2019  
Publication : 01/03/2019

**Mesdames, Messieurs,**

VU l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) contenant des données synthétiques sur la situation financière de la commune a été établi pour servir de support au débat.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,**

**VU le Bureau Municipal du 13 février 2019,**

**VU la Commission Municipale d'Etudes "Finances – Administration Générale" du 19 février 2019,**

**CONSIDÉRANT le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires présenté,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**PREND ACTE :**

- de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.
- de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires.

**APPROUVE :**

- les Orientations Budgétaires 2019 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019, ci-après annexé.

*Le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour, 3 contre  
(Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT, M. Jean LOYEN)  
les conclusions de ce rapport.  
Fait et délibéré en l'hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués  
Pour extrait certifié conforme  
Christine MOREL  
Maire,*



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## Conseil Municipal du 26 février 2019

### Rapport d'orientations budgétaires 2019

#### Préambule – Rappel réglementaire

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants conformément aux articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités locales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigureront l'équilibre du budget primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, a modifié les modalités de présentation du débat des orientations budgétaires afin d'accroître la transparence financière.

Il est ainsi spécifié, à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités locales : « le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal ».

De plus, l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 impose un contenu supplémentaire au ROB. Désormais chaque collectivité territoriale doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter aux élus du Conseil Municipal, les grandes tendances structurant le budget de la Ville et d'échanger sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

#### I - Le contexte de l'élaboration du Budget 2019

##### A. Le contexte macro-économique mondial : inquiétudes et incertitudes<sup>1</sup>

Fin 2018, le ralentissement de la croissance mondiale s'est confirmé. Il est resté assez modéré mais le freinage a été plus accentué dans certaines régions, notamment dans la zone euro. En Chine, des signes assez nets de tassement de la croissance ont été observés en décembre, incitant les autorités à mettre en œuvre ou à programmer de nouvelles mesures de soutien. Même aux États-Unis, l'activité industrielle a donné quelques signes d'essoufflement.

<sup>1</sup> Source : Banque Postale – Eco Panorama de janvier 2019

Pour l'OCDE, la croissance économique mondiale atteint 3,7 % en 2018 pour chuter ensuite de 0,2 point en 2019 et 2020.

Dans ce contexte, le prix du baril a rechuté à l'automne dernier, contraignant l'OPEP et la Russie à s'entendre sur une nouvelle réduction de leur production.

Face à un environnement économique moins porteur, les grandes places boursières ont décroché en fin d'année, les investisseurs s'interrogeant de plus en plus sur les perspectives en 2019 pour la croissance économique et pour les bénéfices des sociétés. Sur les marchés financiers, les craintes ont aussi été alimentées au cours des derniers mois par des incertitudes géo-politiques persistantes.

Point positif, les négociations commerciales ont repris en début d'année 2019 entre la Chine et les États-Unis. L'escalade des mesures de rétorsion douanières réciproques a ainsi été évitée, pour le moment. Mais à l'inverse, le risque d'un Brexit dur (sans accord entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne) a augmenté.

Du côté de la politique monétaire, cette montée des incertitudes a déjà conduit la Fed à se déclarer plus prudente quant à la poursuite de la hausse de son taux directeur.

En zone euro, la croissance s'élèverait à 1,9 % pour 2018 selon les estimations de la Banque centrale européenne (BCE) en date du mois de décembre, en baisse de 0,1 point en comparaison aux estimations du mois de septembre. La croissance devrait continuer de diminuer au cours des années à venir, pour atteindre un niveau de 1,5 % à horizon 2021 selon les dernières prévisions. L'inflation devrait elle aussi ralentir en atteignant 1,4 % en fin d'année 2019, après avoir culminé à près de 2,1 % au troisième trimestre 2018, tirée à la hausse par les prix de l'énergie.

La BCE a quant à elle entamé la normalisation de sa politique monétaire en mettant un terme à son programme de rachat d'actifs au mois de décembre 2018. Dans son communiqué en date du 13 décembre 2018, le Conseil des gouverneurs de la BCE précise également qu'il maintiendra le taux des opérations principales de refinancement à 0,00 % et celui des facilités de dépôt à -0,40 % au moins jusqu'à l'été 2019, et tant que ce sera nécessaire pour atteindre son objectif d'inflation, inférieur mais proche de 2 %. Ainsi, les taux courts du marché monétaire devraient encore rester négatifs pendant de nombreux mois, l'Euribor 3 mois étant anticipé à repasser en territoire positif en début d'année 2021 seulement.

## **B. Le contexte économique national<sup>2</sup>**

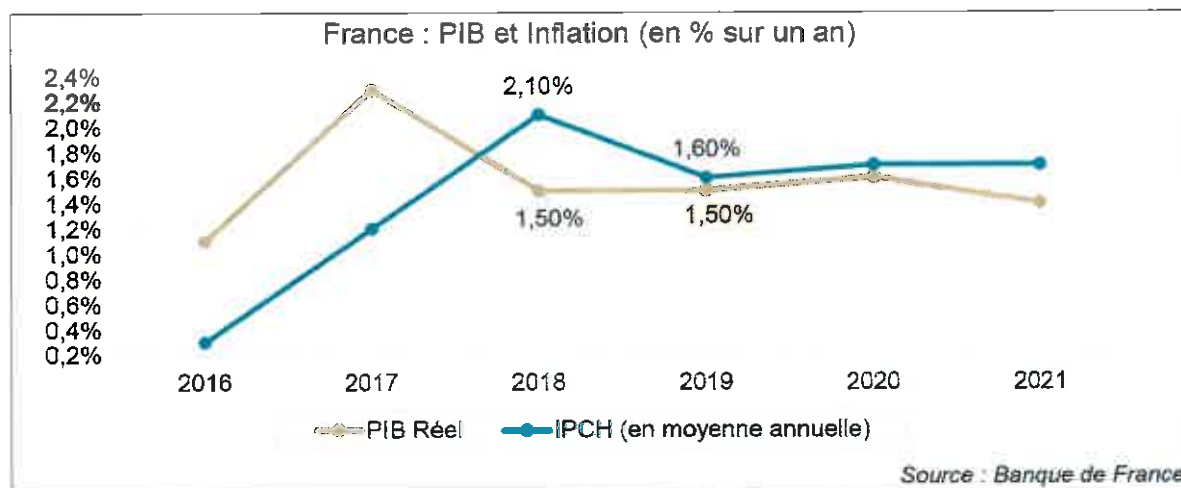
Après un pic à 2,30% en 2017, la croissance française est attendue à chuter à 1,50% (en moyenne annuelle) pour l'année 2018, soit une baisse de 0,8 points selon les prévisions Banque de France du mois de décembre 2018. Ce ralentissement est principalement lié à un ralentissement de l'investissement dont la progression a diminué de 1,6 points en passant de 4,7 % à 3,1 %. Cependant, malgré un certain ralentissement de sa dynamique, la croissance de l'économie française reste supérieure aux estimations de croissance potentielle de la Banque de France qui s'élevaient à 1,3 % pour 2018, soit 20 points de base de moins.

Toujours selon les estimations de la Banque de France, le taux de croissance de l'économie française devrait continuer de baisser au cours des années à venir pour atteindre un niveau de 1,4% au cours de l'année 2021.

---

<sup>2</sup> Source : Note de la société Finance Active sur le décryptage des dispositions de la Loi de Finance pour 2019  
Ville d'Harfleur – Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 – Conseil municipal du 26 février 2019

L'année 2018 a également été marquée par de fortes tensions sur les prix de l'énergie. Cette flambée des prix du pétrole s'est traduite par une forte inflation importée pour la France. En effet, l'inflation totale atteindrait 2,1 % pour l'année 2018 (contre 1,2 % en 2017), ce qui n'a pas eu d'effet vertueux pour la croissance du pays.



### C. Le cadre législatif

#### La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LFPF)<sup>2</sup>

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, a mis en place un dispositif de contractualisation ayant pour objectif de faire réaliser une économie totale de 13 milliards d'euros aux administrations publiques locales, sur la période 2018-2020. Ce dispositif concerne les 322 plus grandes collectivités, qui présentent un total de dépenses réelles de fonctionnement (après retraitements effectués), de plus de 60 milliards d'euros, et porte uniquement sur leur budget principal. Si Harfleur n'est pas concernée, par contre la Communauté Urbaine le Havre Seine métropole l'est.

Concrètement, cette contractualisation se traduit par une obligation faite aux collectivités signataires de contenir à 1,2 % par an le rythme d'évolution de leur dépenses de fonctionnement. L'objectif est rendu contraignant dans le sens où, si ce dernier n'est pas tenu par la collectivité, cette dernière s'expose à l'application d'un "malus", correspondant à 75 % ou 100 % (en cas de refus de signer le contrat) de l'écart entre l'objectif fixé et le montant réel de dépense obtenu. La reprise financière est effectuée directement sur les douzièmes de fiscalité en 2019 si les objectifs sont non atteints en 2018.

A l'inverse si cet objectif est respecté, la collectivité concernée peut bénéficier d'un "bonus" dans le cas où elle a accepté de contractualiser avec l'État. Il s'agit d'une majoration du Taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Et bien entendu elle ne s'exposera à aucune pénalité financière

Le suivi de la capacité de désendettement des collectivités fait aussi partie du dispositif, mais n'est pas contraignant. Il faut néanmoins respecter les seuils suivants :

- 12 ans pour le bloc communal
- 10 ans pour les départements
- 9 ans pour les régions

Par ailleurs, le besoin de financement (c'est-à-dire l'écart entre le recours à l'emprunt et le remboursement de la dette de l'année), est aussi mis sous surveillance sans pour autant être contraignant.

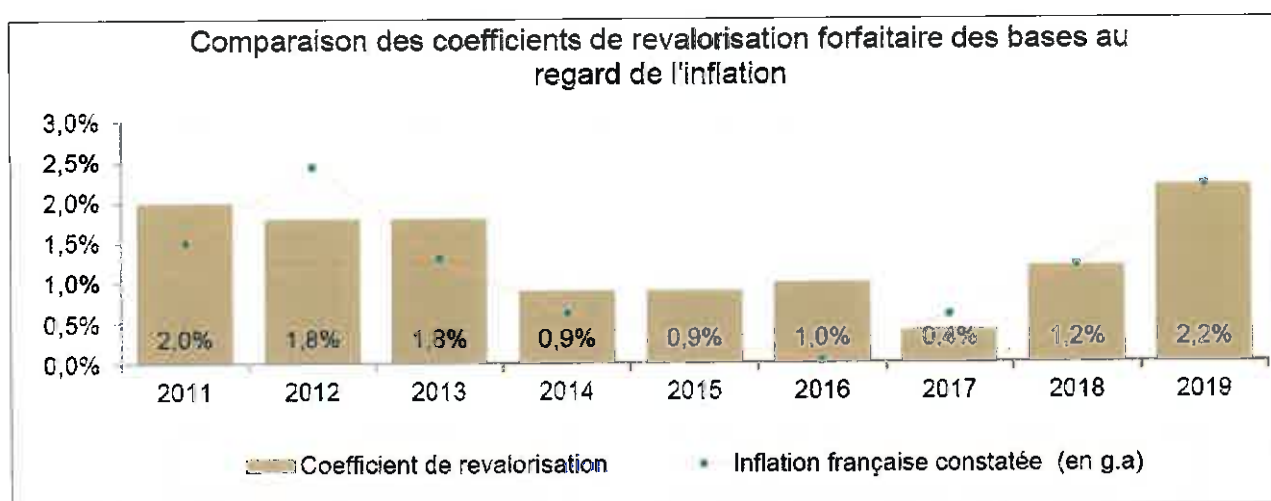
## Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2019<sup>2</sup>

### 1. Les mesures concernant la fiscalité

#### • *Valeurs locatives*

Conformément à l'article 99 de la loi de finances 2017, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en novembre, soit + 2,2 % (de novembre 2017 à novembre 2018). Pour rappel, l'augmentation de 2018 était de + 1,24 %.

A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).



#### • *Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation*

Conformément au calendrier adopté dans le cadre de la Loi de Finances initiale pour 2018, une deuxième tranche de la taxe d'habitation sera supprimée en 2019 pour redonner du pouvoir d'achat à 80 % des contribuables assujettis. Ainsi, après une première baisse de 30 % en 2018, le taux de dégrèvement sera porté à 65 % en 2019 jusqu'à la suppression de cette taxe en 2020 pour les contribuables éligibles.

La mise en place de cette seconde tranche de dégrèvement s'accompagne du versement d'une compensation intégrale par l'État des recettes fiscales au bloc communal (communes et EPCI à fiscalité propre). Cependant, si l'évolution des valeurs locatives est prise en compte au fil des années pour le calcul du dégrèvement (et donc de la compensation de l'État versée aux collectivités), les taux et abattements appliqués pour le calcul de la taxe d'habitation (TH) restent ceux de 2017.

Durant sa campagne, Emmanuel Macron s'était engagé à supprimer la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, à raison de trois tranches successives entre 2018 et 2020. Après l'adoption de cette première réforme, le chef de l'État avait finalement annoncé l'extension de cette mesure à l'ensemble des citoyens.



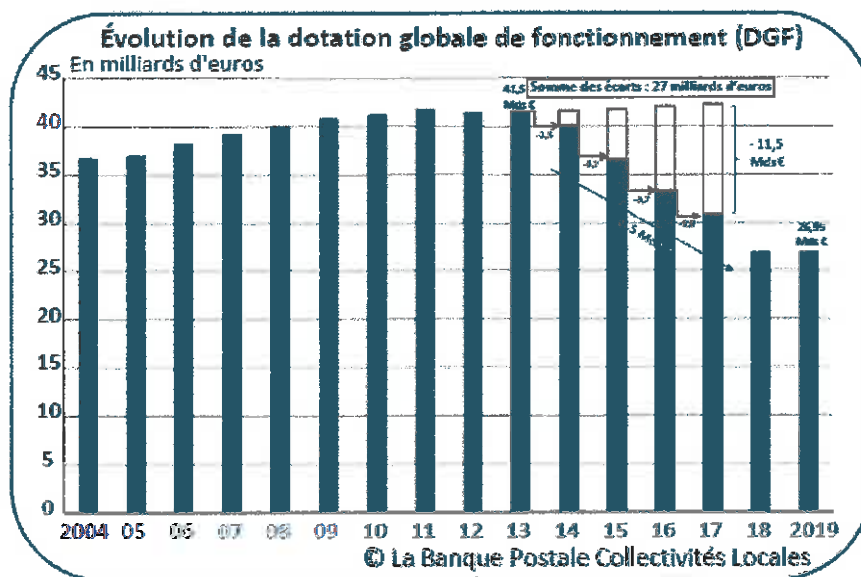
Il convient cependant de noter que le Conseil constitutionnel a validé la suppression de la TH pour 80 % des ménages en précisant qu'il serait "attentif à la façon dont serait traitée la situation des contribuables restant assujettis à la taxe d'habitation, dans le cadre d'une réforme annoncée de la fiscalité locale". C'est bel et bien la question de "l'égalité des contribuables devant les charges publiques" qui est posée et devra être examinée.

Alors qu'un rapport parlementaire explorant les pistes de réforme de la fiscalité directe locale et de suppression intégrale de la taxe d'habitation a été remis en juillet dernier au gouvernement, ce dernier vient d'annoncer qu'il pourrait revenir sur cette mesure. En effet, la question de la suppression totale de la taxe d'habitation est versée au débat national.

## 2. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La Loi de Finances 2019 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal).

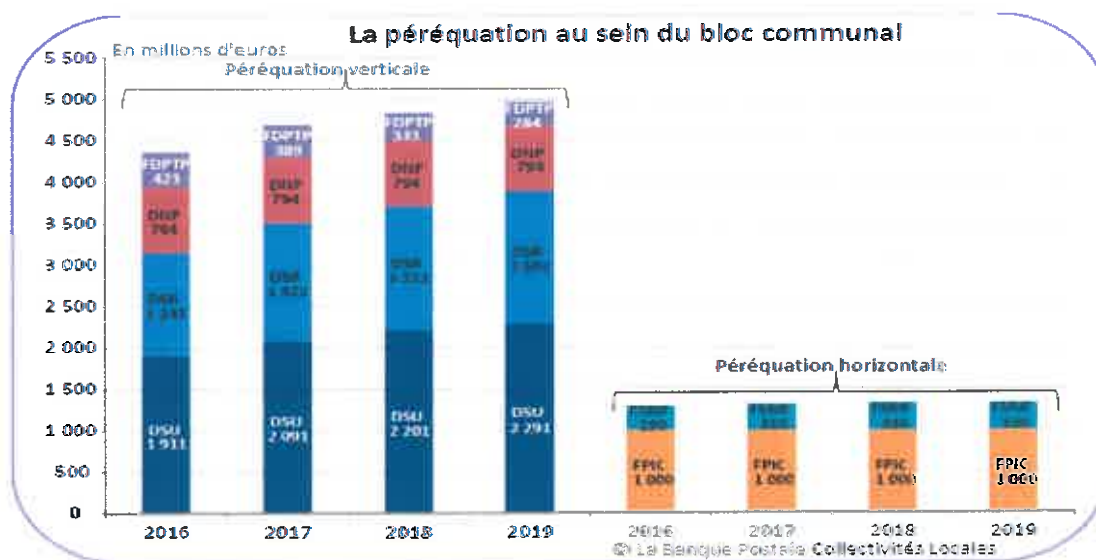
Depuis l'année 2018, il a été mis fin à la contribution au redressement des finances publiques. Cependant, la dotation forfaitaire des communes est toujours soumise au mécanisme d'écrêtement. Cet écrêtement permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. Ceux-ci ont été réduits pour la dotation de solidarité urbaine



Pour 2019, le mode de calcul de la Dotation Forfaitaire est le même que celui de l'année dernière :



### 3. Les péréquations



- **Péréquation verticale : un abondement réduit**

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale augmentent mais dans une mesure moindre que précédemment. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de compenser l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.

Détail des abondements des dotations péréquation verticale (en M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DSU	60	180	180	180	110	90
DSR	39	117	117	180	90	90
DNP	10	0	0	0	0	0

Pour 2019, les hausses de DSU et de DSR s'établissent à 90M€ (contre 110M€ pour la DSU et 90M€ pour la DSR en 2018). Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations. Cependant en cas de perte d'éligibilité, les communes bénéficient d'un dispositif de garantie de sortie (50 % du montant perçu en 2018 pour 2019 et 0 en 2020).

- **Péréquation horizontale : les mesures relatives au FPIC**

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ne change pas en 2019 et reste figée à 1 M€ comme décidé en Loi de Finances pour 2018.

Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changement du montant perçu. En effet, le montant du FPIC varie en fonction des éléments suivants :

- transferts de compétences qui impact le coefficient d'intégration fiscale (cas d'Harfleur avec la création de la Communauté Urbaine)
- une modification de la population DGF
- une modification du potentiel financier par habitant
- une modification de la carte intercommunale au niveau national

Pour rappel, à travers la Communauté Urbaine, Harfleur est contributrice au FPIC.



#### 4. Les autres mesures de la Loi de Finances pour 2019

- **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La Loi de Finances initiale pour 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. La Loi de Finances initiale pour 2019, reporte l'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

La loi précise également le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration (pour quelques dépenses spécifiques).

Pour rappel, le but de la mesure est de simplifier cette procédure complexe et longue aussi bien pour le bloc communal (dans le cadre de l'instruction comptable), que pour les services de l'État (préfecture et trésorerie).

- **baisse du nombre de contrats aidés**

Alors que certaines collectivités peinent toujours à se réorganiser à la suite de la diminution drastique des contrats aidés (devenus les "Parcours emploi compétence") des dernières années, une nouvelle baisse est annoncée.

Ainsi, alors que 200 000 contrats étaient budgétés en 2018 (contre 310 000 en 2017), la Loi de Finances pour 2019 compte n'en financer que 130 000. Ainsi, les collectivités qui souhaitent conserver ces emplois devront en assumer la charge financière à leur propre compte. Pour notre commune, les deux contrats en cours vont se terminer en octobre 2019.

## II - La rétrospective budgétaire

Le document joint en Annexe 1 au présent Rapport d'Orientations Budgétaires intitulé "Analyse rétrospective 2012 - 2018" présente de manière détaillée les évolutions budgétaires sur les sept dernières années.

*Il est à noter que dorénavant, en respect des instructions données par les services de l'État, l'ensemble des chiffres d'analyse rétrospective est retraité en excluant les recettes et dépenses exceptionnelles (vente immobilières, provisions constituées et reprises sur provisions ...).*

**Les recettes de fonctionnement** évoluent à la hausse en 2018 (+1,50 %). Cette évolution, provient essentiellement de celle des contribution directes (+ 1,44 %) et des « autres recettes » qui comprennent le versement du solde du fonds de soutien de l'État pour la renégociation des emprunts structurés (162 598,68 €).

**Les dépenses de fonctionnement** évoluent à la baisse (-3,82 %). Les charges à caractère général baissent de 7,16 %. Il est à noter que les intérêts de la dette diminuent de 8,05 %.

Ainsi, l'augmentation des recettes et la diminution, simultanée, des dépenses de fonctionnement améliorent deux ratios :

La Marge d'autofinancement<sup>(1)</sup> courant s'établit à 93,91 %, meilleur résultat depuis les 15 dernières années. Il se rapproche nettement du ratio de la strate (91,30 % en 2016).

Le Taux de charges fixes<sup>(2)</sup> (59,02%) passe sous la barre des 60 %, pour la première fois depuis 2012.

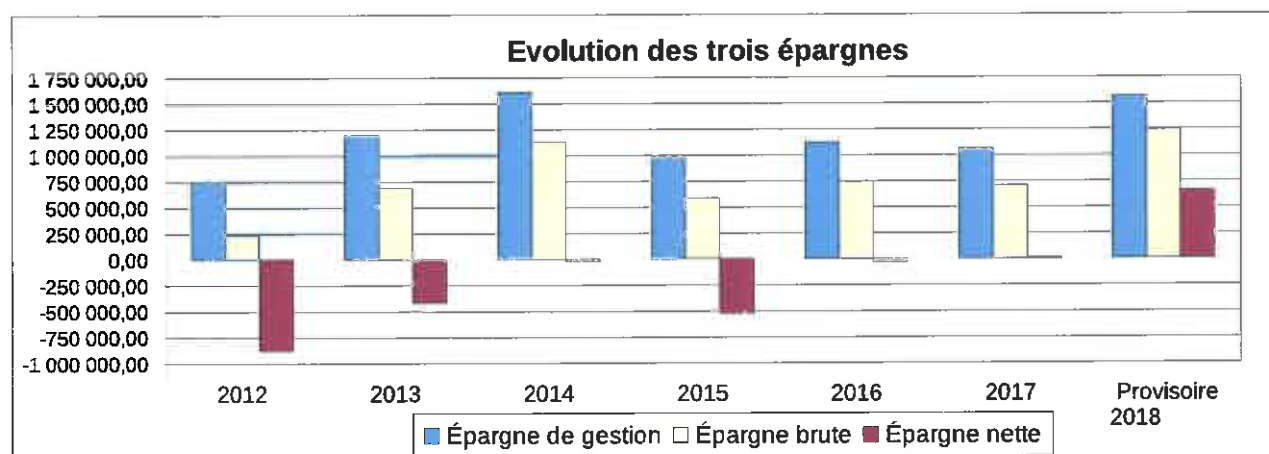
(1) Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement  
 (2) Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés au Recettes réelles de fonctionnement

**Les charges de personnel** diminuent de 1,36 %. Les recettes de ce chapitre augmentent de 10,96 % (remboursement de mise à disposition de personnel et remboursement d'assurance). Au total les dépenses nettes consacrées au chapitre du personnel évoluent de - 2,46 % soit une diminution de 130 000 €.

**Les dépenses d'investissement** atteignent en 2018 : 1 535 258 €. Les dépenses d'équipement brutes pour 2018 restent stables à 906 786 €.

**Les recettes d'investissement** s'élèvent à 527 125 €.

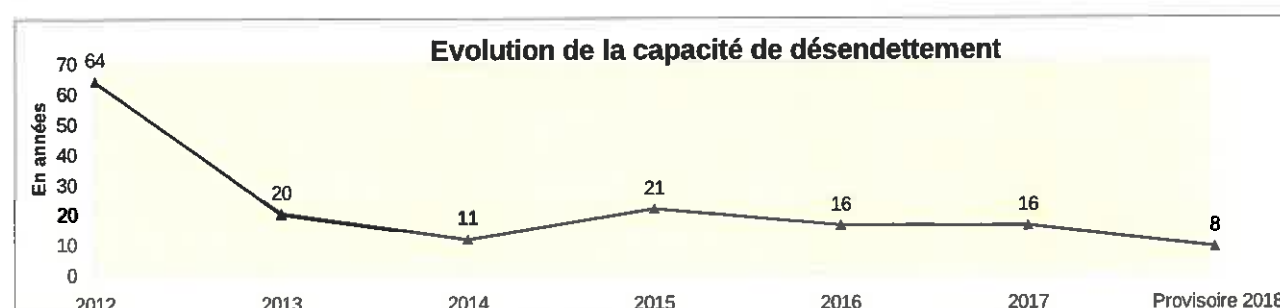
**Les épargnes** s'améliorent significativement. L'épargne nette s'élève à 652 079 € contre 12 067 € en 2017. Sur les sept dernières années seules 2017 et 2018 présentent une épargne nette positive. Ce niveau d'épargne permet à la commune de reconstituer ses marges d'autofinancement.



**Analyse de l'endettement** : La Ville poursuit son désendettement avec une diminution, en 2018, de l'encours de la dette de 5,36 % (-589 224 €). L'annuité payée diminue quant à elle de 134 893 € (-12,87 %).

Le ratio de l'annuité de la dette par habitant passe de 126 € en 2017 à 109 € en 2018. Nous situant au niveau du ratio de la strate. Pour rappel, en début de mandat en 2014, ce ratio s'élevait, pour notre commune, à 197 € par habitant.

La capacité de désendettement est divisé par deux en passant de 16 à 8 ans grâce au double phénomène de diminution de la dette et de l'amélioration de notre épargne.



### **III - Les orientations budgétaires de la Ville d'Harfleur pour 2019**

Au regard du calendrier des lois de finances et des notifications en matière de fiscalité et de dotations, la prévision en termes de recettes s'appuie sur les éléments issus de la loi de finances initiale. Ces prévisions pourront être ajustées en cours d'année, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, lors du vote des décisions budgétaires modificatives.

#### **A. Poursuivre la mise en œuvre du programme municipal 2014-2020**

En 2014, nous nous sommes engagés auprès de la population sur 10 objectifs et 11 actions prioritaires afin de construire, « *une ville humaine, citoyenne, solidaire et dynamique* ».

Le bilan de mi-mandat, réalisé au deuxième semestre 2017, montrait déjà un taux de réalisation important sur l'ensemble des objectifs et priorités. En 2018, nous avons réalisé les actions présentées dans le cadre du Budget avec par exemple, la livraison et la mise en service de notre Centre Technique Municipal, la poursuite de notre travail pour des quartiers en circulation apaisée avec la mise en sécurité de la rue Robert Ancel, ou encore l'arrivée d'outils informatique dans chaque classe des écoles élémentaires.

#### **Une ambition poursuivie**

Les orientations budgétaires 2019 vont permettre de poursuivre la réalisation de notre programme dans l'ensemble des secteurs de compétence de notre Ville. Harfleur est, en effet, une ville bien équipée, permettant à chaque famille, quelque soit sa composition, son âge ou ses revenus, de bénéficier de tarifs adaptés, d'animations et de service de qualité et ceci dans tous les domaines : social, culturel, sportif, 3ème âge, éducatif, associatif...etc

En complément de nos politiques municipales permanentes et des actions renouvelées chaque année, nos orientations budgétaires 2019 permettent de dégager plusieurs lignes fortes :

- agir en faveur du développement durable
- poursuivre l'amélioration des services aux habitants
- renforcer le commerce de proximité
- développer nos actions éducatives et d'animation de la Ville
- faire vivre la Citoyenneté

Nous poursuivrons également en 2019, notre dynamique en faveur, de la construction de logements et de l'accueil de nouvelles activités économiques.

#### **Cinq lignes fortes pour nos actions 2019**

Accentuer nos politiques en matière de développement durable : poursuite de la valorisation et du développement des circuits courts d'alimentation, des jardins de proximité / renouvellement pluriannuel du parc automobile municipal (véhicules électriques et hybrides) / travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments (gymnase R Cance, programme fenêtres...), systématisation du remplacement en LED (bâtiments et éclairage public).

Dans ce domaine, nous poursuivrons nos actions au sein et avec la Communauté Urbaine pour :

- l'amélioration des transports publics et le développement des modes doux,
- l'augmentation de la part des déchets recyclés
- la poursuite de la diversité écologique de notre territoire et la valorisation des terrains inondables

Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueils et des services aux habitants : Réhabilitation du gymnase René Cance / Phase IV de CTM (secteur administratif et accueil du public) / sécurisation accès parc Hôtel de Ville / Amélioration des équipements sportifs et terrains et aires de jeux de quartiers / Fin de l'informatisation des classes primaires / Travaux sols et peinture dans les écoles / Travaux d'amélioration de la grande salle, Maison des associations / Programme de changement des fenêtres des écoles, de la bibliothèque, du centre de loisirs

Renforcer le soutien au commerce de proximité et au marché dominical : favoriser la reprise d'activités commerciales de proximité (aides techniques et financières à l'installation) / renforcer l'attractivité par une communication sur l'activité des commerces de proximité et des commerces non sédentaires / renforcer le marché dominical et valoriser les petits producteurs (bio, agriculture raisonnée et de proximité) / favoriser l'accès aux commerces (stationnement, visibilité...)

Développer les actions éducatives et d'animation de la Ville : renforcement du programme d'été d'animations de loisirs, plan mercredi, développement des accueils de loisirs pour les enfants porteurs de handicap ou « dys » / mise en valeur du sport féminin / développement des ateliers et temps de rencontres du Pôle familles solidarités

Renforcer la Citoyenneté : mise en œuvre des premières actions proposées par le conseil municipal des jeunes / développement des concertations avec les habitants et les associations

Comme les années précédentes, afin de poursuivre la reconstitution de nos marges financières, nous appliquerons un encadrement de nos dépenses de fonctionnement ainsi que la systématisation de la recherche de financements externes tant pour nos investissements que pour nos actions de fonctionnement. La mobilisation de fonds externes implique souvent aujourd'hui, de répondre à des « appels à projet » nécessitant, outre une ingénierie particulière, une anticipation des projets. Cette anticipation est facilitée par la concrétisation depuis 2018, de notre plan pluriannuel d'investissements.

## **B. Le cadrage financier pour 2019**

La préparation budgétaire 2019 a pris en compte, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive la relative stabilisation des dotations de l'État. Cependant, certaines compensations devraient néanmoins diminuer et réduire le niveau de nos recettes.

La création de la Communauté Urbaine et le transfert de nouvelles compétences vont impacter notre budget. Aussi, le budget qui sera voté en mars prochain, intégrera des prévisions de dépenses et de recettes. Celles-ci ne pourront être validées définitivement qu'en septembre, suite à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges qui se prononcera, en juin, sur les sommes définitives liées au transfert des nouvelles compétences vers la Communauté Urbaine.

De même, le budget 2019, intégrera les impacts budgétaires de la mutualisation de notre service informatique avec l'Agglomération depuis du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Comme présenté dans la rétrospective financière 2018, et malgré les fortes baisses constatées dans nos recettes depuis 2014 (c'est, en effet, 600 000 € qui manquent dorénavant chaque année à notre budget), notre situation financière poursuit une tendance à l'amélioration qui se traduit par une nette amélioration de nos épargnes.

Pour 2019, il vous est proposé de poursuivre cette voie en demandant à l'administration municipale :

- de stabiliser voir diminuer, où c'est possible, les dépenses de gestion courante,
- de maintenir l'évolution des dépenses de personnel au maximum à + 1 %,
- d'inscrire les dépenses d'investissement dans le Plan Pluriannuel.

L'application des éléments nationaux et de notre cadrage politique permet de vous présenter, les orientations budgétaires suivantes proposées pour 2019.

**Le Budget Primitif 2019 devrait s'établir à 13 128 050,03 € (13 115 225 € en 2018)**

**2 564 453,41 € en section d'investissement ( 2 284 638,80 € en 2018)**

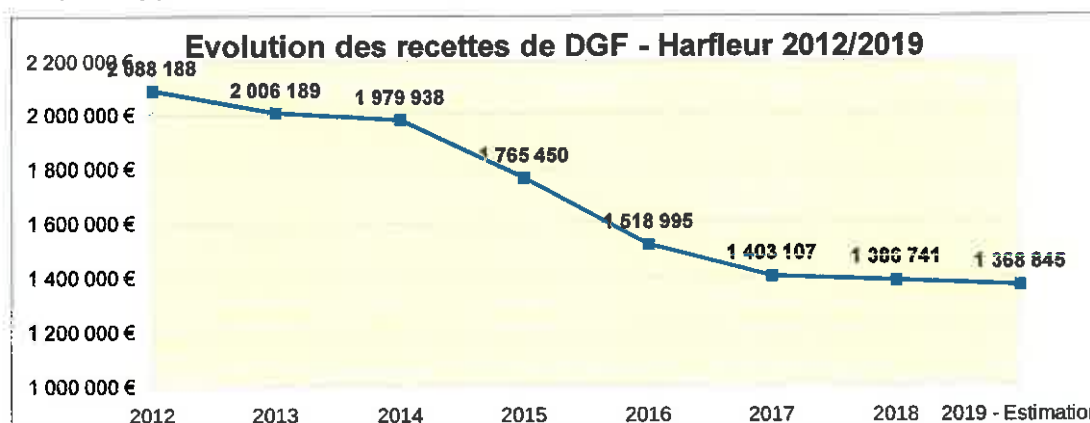
**10 563 596,62 € en section de fonctionnement (10 830 586,99 € en 2018)**

### 1. Les recettes de fonctionnement

	B.P. 2018	C.A. 2018	B.P. 2019	Evolution BP/CA	Evolution BP/BP
<b>Total recettes de fonctionnement dont :</b>	<b>9 485 380,19 €</b>	<b>9 424 566,46 €</b>	<b>9 344 036,45 €</b>	<b>-0,85 %</b>	<b>-1,49 %</b>
Dotations d'État	2 399 831,00 €	2 419 477,00 €	2 415 012,00 €	-0,18 %	0,63 %
Communauté Urbaine	1 842 998,24 €	1 812 527,10 €	1 663 292,16 €	-8,23 %	-9,75 %
Fiscalité locale	4 029 805,00 €	4 029 283,00 €	4 075 424,00 €	1,15 %	1,13 %
Fond départemental de T.P.	70 600,00 €	69 261,00 €	64 900,00 €	-6,30 %	-8,07 %
Produits des services	1 142 145,95 €	1 094 018,36 €	1 125 408,29 €	2,87 %	-1,47 %

#### • La D.G.F. et les dotations de péréquation

Pour rappel, notre D.G.F. est passée de 1 979 938 € en 2014 à 1 386 741 € en 2018 (- 593 197 € soit - 29,96 %). L'estimation de notre D.G.F 2019 est de : 1 368 845 €, soit - 17 896 € par rapport à 2018 (- 1,29 %).



La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est estimée à 108 616 € et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) à 316 960 €.

	B.P. 2018	C.A. 2018	B.P. 2019	Evolution BP/CA	Evolution BP/BP
DSR	105 185,00 €	104 102,00	108 619,00	4,34 %	3,26 %
DSU	299 387,00 €	300 753,00	316 960,00	5,39 %	5,87 %

- **La fiscalité**

Dans le cadre de nos orientations 2019, il vous est proposé de maintenir les taux des Taxes locales au même niveau que ceux de 2018. La réforme de la Taxe d'Habitation continuera à être neutre pour nos recettes 2019.

### Réforme de la T.H. : impacts sur Harfleur

Progressivement, jusqu'en 2020, l'État reverse à la commune la part du produit de T.H. qu'il a décidé d'exonérer. En 2020, le nombre de foyers fiscaux exonérés de T.H. devrait être de 88,86 % contre 18 % en 2017.

Nombre total de foyers T.H.	Nombre actuel de foyers exonérés et ayant une T.H. nulle	Nombre de nouveau exonérés	% total de foyers exonérés en 2020	Montant du dégrèvement perçu par la Ville en 2020
3 625	653 (18 %)	2 568 (70,84%)	88,86 %	1 252 085 € 88,49 % de notre T.H. 2018

### Estimation des recettes de fiscalité locale 2019

Il vous est proposé d'appliquer un coefficient de majoration des bases de fiscalité de 1,20 % pour tenir compte à la fois de la revalorisation financière des bases par l'État et de leur évolution physique. Selon la date de réception de la notification de nos bases de fiscalité 2019, les inscriptions au Budget primitif pourront être corrigées.

Désignation des taxes	Bases 2018	Bases estimées 2019	Variation des bases par rapport à 2018		Estimation à Taux constants	Produit attendu	Variation du produit par rapport à 2018	
Taxe d'Habitation	8 745 000	8 849 940	104 940	1,20%	16,18%	1 431 920 €	16 979,29 €	1,20%
Foncier Bâti	8 162 000	8 259 944	97 944	1,20%	31,90%	2 634 922 €	31 244,14 €	1,20%
Foncier non Bâti	15 000	15 180	180	1,20%	56,53%	8 581 €	101 €	1,19%
<b>Total</b>	<b>16 922 000</b>	<b>17 125 064</b>	<b>203 064</b>	<b>1,20%</b>	<b>-</b>	<b>4 075 424 €</b>	<b>48 325 €</b>	<b>1,20%</b>

### Estimation évolution fiscalité 2018 – 2021 : hypothèse à taux constants

	Evolution réelles des bases			Estimation 2019/2021		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
% d'évolution	-	2,47%	0,44%	1,20%	1,00%	1,00%
Taxe Habitation	8 522 878 €	8 805 000 €	8 745 000 €	8 849 940 €	8 938 439 €	9 027 824 €
Foncier Bâti	7 903 824 €	8 028 000 €	8 162 000 €	8 259 944 €	8 342 543 €	8 425 969 €
Foncier Non Bâti	14 839 €	14 700 €	15 000 €	15 180 €	15 180 €	15 332 €
<b>Total</b>	<b>16 441 541 €</b>	<b>16 847 700 €</b>	<b>16 922 000 €</b>	<b>17 125 064 €</b>	<b>17 296 163 €</b>	<b>17 469 124 €</b>

	Évolution du produit à taux constants 2017 / 2021					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe Habitation	1 338 944 €	1 424 649 €	1 414 941 €	1 431 920 €	1 446 239 €	1 460 702 €
Foncier Bâti	2 447 814 €	2 560 932 €	2 603 678 €	2 634 922 €	2 661 271 €	2 687 884 €
Foncier Non Bâti	8 144 €	8 067 €	8 480 €	8 581 €	8 581 €	8 667 €
<b>Total produits</b>	<b>3 794 902 €</b>	<b>3 993 648 €</b>	<b>4 027 099 €</b>	<b>4 075 424 €</b>	<b>4 116 092 €</b>	<b>4 157 253 €</b>
<b>Écart / N-1</b>		<b>198 746 €</b>	<b>33 451 €</b>	<b>48 325 €</b>	<b>40 668 €</b>	<b>41 161 €</b>

- **Les recettes de la Communauté Urbaine**

Les recettes en provenance de la Communauté Urbaine vont connaître en 2019 de fortes variations dues, d'une part à la mutualisation du service informatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier



et d'autre part à l'impact des nouvelles compétences exercées par l'Agglomération à compter de cette même date : voirie, urbanisme, énergie, Service Départemental d'Incendie et de Secours. Il vous est proposé d'attendre les chiffres qui seront arrêtés par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge (CLETC) en juin et de bâtir le Budget 2019 avec des inscriptions provisoires en recettes et en dépenses qui seront régularisées, à l'automne, par une Décision Modificative. Il est à noter que les transferts de charges s'effectueront à coût équivalents pour la commune sur la base de la moyenne des 3 derniers exercices sauf pour les dépenses d'investissement de voirie pour lesquelles c'est la moyenne des 10 derniers exercices qui est prise en compte.

La Dotation de Solidarité Communautaire avec 1 313 279 € augmente de 0,10 %. La somme supérieure constatée en 2018 tient compte de rôles supplémentaires encaissés par la Codah et redistribués en partie aux communes.

La diminution de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle prend en compte uniquement la mutualisation du service informatique. La convention de remboursement prévue pour ce même service concerne les frais de maintenance de différents logiciels dont les contrats en cours sont réglés par la Ville et qui nous seront remboursés par la Communauté Urbaine.

	B.P. 2018	C.A. 2018	B.P. 2019	% évolution BP/BP	% évolution BP/CA
Attribution de compensation de Taxe Professionnelle	365 653,00 €	365 653,00 €	158 663,16 €	-56,61 %	-56,61 %
Dotation de Solidarité Communautaire	1 311 939,24 €	1 330 921,24 €	1 313 279,00 €	0,10 %	-1,33 %
Convention de service partagés – Autres moyens	89 438,00 €	56 072,00 €	60 000,00 €	-32,91 %	7,01 %
Convention de service partagés – Moyens humains	38 218,00 €	22 131,00 €	28 000,00 €	-26,74 %	26,52 %
Reversement transport	37 750,00 €	37 749,86 €	37 750,00 €	0,00 %	0,00 %
Convention remboursement mutualisation informatique			65 600,00 €	-	-
<b>Totaux</b>	<b>1 842 998,24 €</b>	<b>1 812 527,10 €</b>	<b>1 597 692,16 €</b>	<b>-13,31 %</b>	<b>-11,85 %</b>

- **Produits des services**

Les tarifs des services évolueront en 2019 en fonction de l'inflation.

Ainsi, la prévision des recettes issues des activités des services (centres de loisirs, restauration, activités culturelles, loyers...etc) s'élève à 1 125 408,29 € soit une évolution de -1,47 % par rapport au B.P. 2018 et une hausse de 2,87% par rapport aux recettes constatées en 2018.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

	B.P. 2018	C.A. 2018	B.P. 2019	Evolution BP/CA	Evolution BP/BP	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>10 071 676,00 €</b>	<b>9 617 196,31</b>	<b>9 739 909,53</b>	<b>1,28 %</b>	<b>-331 766,47 €</b>	<b>-3,29 %</b>

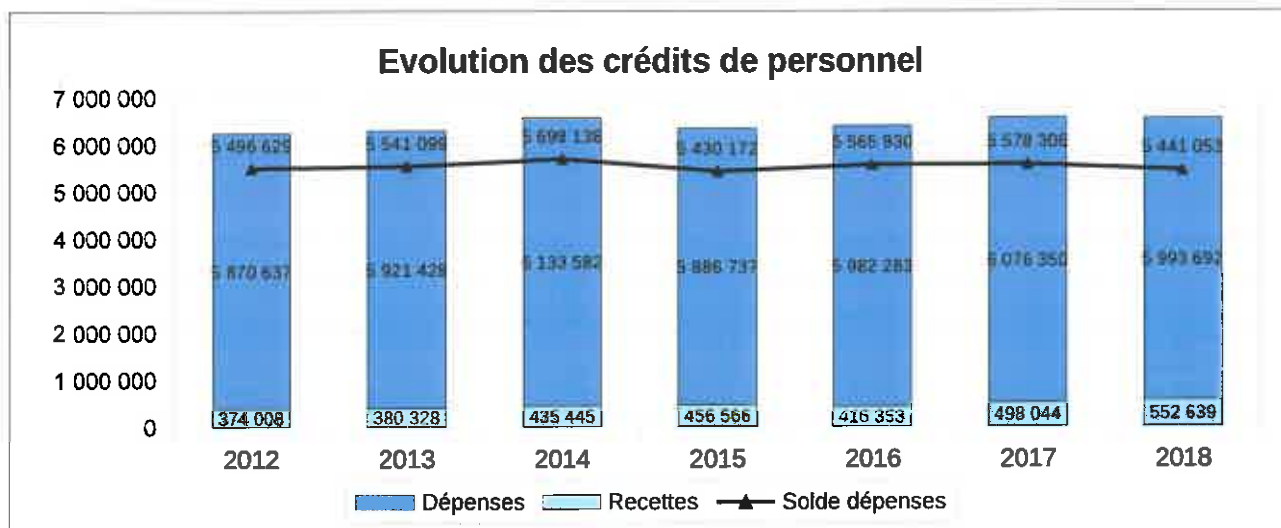
• **Le poids relatif des principales dépenses**

Les principales dépenses de fonctionnement	Montant	%
Charges à caractère général (activités, carburant, alimentation)	2 089 208 €	21,91 %
Charges de personnel	5 958 749 €	62,48 %
Atténuation de produits (FPIC + attribution négative)	505 925 €	5,31 %
Participations ( SIEHGO ...)	50 000 €	0,52 %
Subventions aux associations	348 025 €	3,65 %
Subventions au C.C.A.S.	210 078 €	2,20 %
Charges financières (intérêts des emprunts)	320 000 €	3,36 %
Charges exceptionnelles (bourses, prix, aides aux façades...)	54 605 €	0,57 %

• **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs de la ville comportait 142 postes ouverts dont 140 de pourvus. A fin 2017, le tableau des effectifs comportait 151 postes ouverts dont 145 de pourvus.

Par rapport à 2014, première année du mandat, les dépenses de personnel 2018 ont diminué de 2,28 % et de 1,36 % par rapport à 2017. Ce résultat est obtenu tout en prenant en compte les évolutions de carrière (échelons et grades) ainsi que l'évolution des taux de la part employeur des cotisations salariales.



L'objectif fixé pour 2019 est de rester globalement dans une enveloppe maximum de + 1 % par rapport au B.P. 2018, à périmètre égal (tenant compte des transferts de personnels vers la Communauté Urbaine (212 000 €). Le BP et le CA 2018 sont donc recalculés pour pouvoir comparer l'évolution à périmètre constant.

B.P. 2018	C.A. 2018	BP 2018 recalculé *	CA 2018 recalculé **	B.P. 2019 (+ 1 %maxi)	Evolution BP/CA**	Evolution BP/BP*
6 150 000,00 €	5 993 691,71	5 938 000,00	5 781 691,71	5 997 380,00	3,73 %	1,00 %

Le budget du personnel 2019 devra prendre en compte les éléments suivants :

\* intégration des évolutions de grade et d'échelons (GVT)

\* deux postes en « sureffectif budgétaire » dans le cadre de reclassements professionnels suite à maladie

- \* le recrutement de deux agents à la fin des Contrats d'avenir en octobre 2019 (fin de la subvention d'État)
- \* le remplacement temporaire de trois agents en disponibilité
- \* des recrutements échelonnés sur l'année suite à des départs en retraite ou des mutations
- \* l'intégration du contrat de location nettoyage des vêtements de travail

- **Les charges générales (chapitre 011)**

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), etc...

L'objectif volontariste que nous avons fixé aux services de la commune est comme en 2018, une évolution limitée à + 0,5 %, malgré une reprise de l'inflation à la hausse estimée à plus de 1,4 % pour 2019.

Charges générales (Chap. 011)	B.P. 2018	C.A. 2018	B.P. 2019	Évolution BP/CA	Évolution BP/BP
Charges à caractère général (activités, carburant, alimentation)	2 312 516,87	2 034 309,86	2 089 207,88	2,70%	-9,66%
Dont Fluides (Eau, électricité, chauffage)	501 180,00	540 761,59	426 310,00	-21,16%	-14,94%

- **Crédits de fonctionnement des services**

Ces crédits concernent l'ensemble des actions menées tout au long de l'année dans les domaines des affaires scolaires, de la santé, du sport, de la culture, de l'animation économique, du travail avec les différents publics depuis la petite enfance jusqu'au 3ème âge, de la sécurité routière...etc

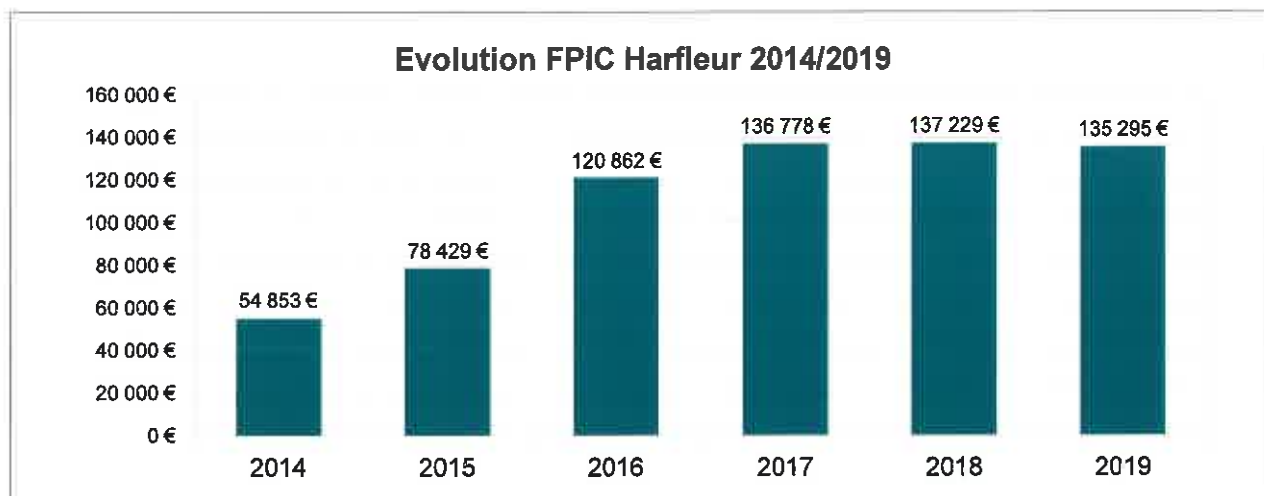
Sur les années 2014/2017, au regard des pertes de DGF, nous avons été contraints d'appliquer sur ces dépenses, une diminution de 10 % en moyenne par an, et nous avons même été obligé de supprimer certaines activités. Pour 2019, il a été demandé à l'administration municipale de maintenir un effort important de gestion en restant à minima à budget constant (inflation prise en compte sur les budgets). Notamment sur les dépenses générales (fournitures, frais postaux, électricité, chauffage, essence....), il a été demandé d'intégrer si possible des baisses de dépenses et une recherche de financements extérieurs.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, il est souhaité, dans la mesure du possible, une mutualisation des opérations entre secteurs et services permettant de répondre à l'ensemble des publics dans le cadre d'un coût maîtrisé.

De la même manière, de nombreux groupements d'achats avec d'autres collectivités et notamment, Gonfreville l'Orcher, la Communauté Urbaine ou la Ville du Havre ont déjà été concrétisés : fourniture d'électricité, matériels de reproduction, achats alimentaires, vêtements de travail. La mutualisation complète du service informatique avec la Communauté Urbaine est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

- **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Comme prévu dans le cadre de la Loi de Finances 2019 et tenant de la création de la Communauté Urbaine, notre contribution au FPIC devrait baisser en 2019. Dans l'attente du chiffrage définitif l'estimation est arrêtée à 135 295 €.



- **Reversement d'attribution de compensation de Taxe Professionnelle**

Dans l'attente du calcul définitif des transferts de charges entre la commune et la Communauté Urbaine, il conviendra d'inscrire une estimation des flux financiers à intervenir dans le cadre des charges transférées d'un montant estimé à ce jour à 370 000 €.

- **Subventions et contributions**

Il vous est proposé de maintenir globalement le montant des subventions votées au profit du milieu associatif en prévoyant une enveloppe pour les subventions aux associations à hauteur de 348 024,72 € (290 299,19 € réalisés en 2018). Ce chiffre tient compte d'une provision concernant la crèche qui pourra être revu à la baisse en fonction du résultat de gestion de l'association.

Notre Centre Communal d'Action Social poursuivra ses actions d'accompagnement des familles harfleuraïses qui rencontrent des difficultés financières de plus en plus lourdes. Il est donc essentiel que la Ville maintienne ses efforts financiers en faveur du C.C.A.S. L'aide totale apportée par la Ville au C.C.A.S. devrait donc s'élever à 210 077,98€.

La participation au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est à compter de ce budget transférée à la Communauté Urbaine et fera donc l'objet d'une charge transférée.

Notre participation au SIEHGO restera identique à hauteur de 50 000 €.

Nous continuerons à abonder le Fonds de solidarité logement et le Fonds départemental d'Aide aux jeunes à hauteur cumulée de 16 500 €.

### **3. Le remboursement de la dette**

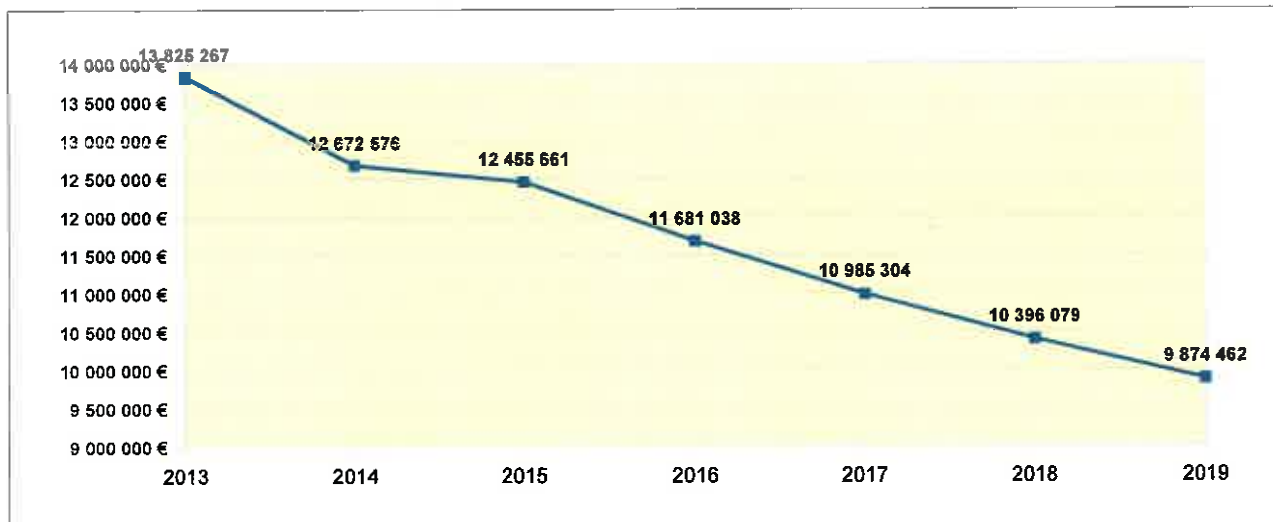
Au 31 décembre 2018, le taux moyen de notre dette est de 3,05 % pour une durée de vie résiduelle de 12 ans et 11 mois. La durée de vie moyenne des emprunts est de 8 ans et 1 mois.

#### **Synthèse dette Harfleur 2017 /2018**

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes d'emprunts
<b>31 décembre 2017</b>	10 985 304 €	3,04 %	13 ans et 7 mois	8 ans et 6 mois	13
<b>31 décembre 2018</b>	10 396 079 €	3,50 %	12 ans et 11 mois	8 ans et 1 mois	11

Avec les remboursements effectués en 2018, notre encours (capital restant dû) est passé de 10 985 304 € au 31 décembre 2017 à 10 396 079 € au 31 décembre 2018, soit une baisse de 5,36 %. A fin 2019, il devrait être à 9 874 462 €.

- **Évolution du capital restant dû 2013/2019**



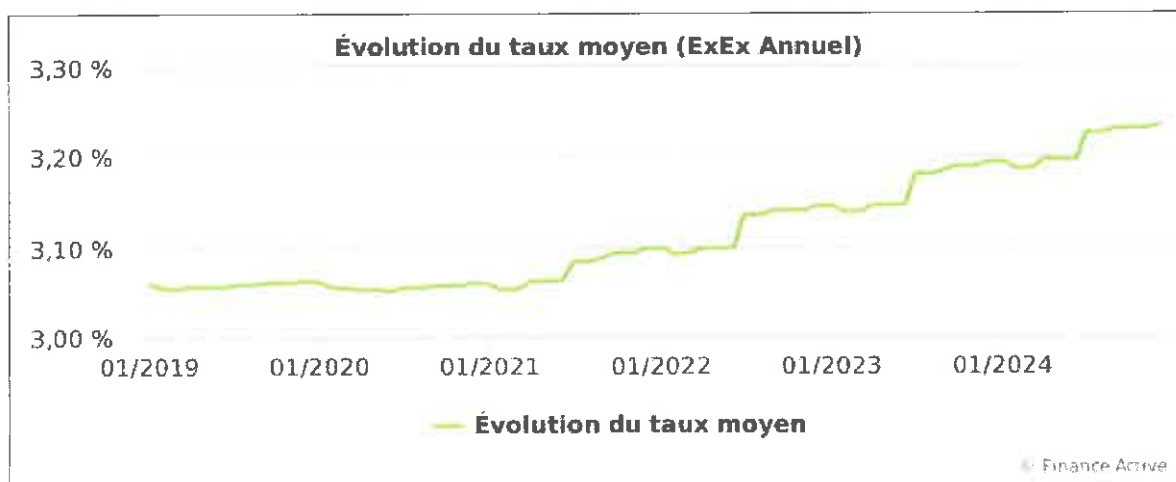
- **Evolution de l'annuité de la dette**

	2017	Variation	2018	Variation	2019
Intérêts versés	352 723 €	-8,05 %	324 339 €	-2,34 %	316 755 €
Capital remboursé	695 734 €	-15,31 %	589 224 €	-11,47 %	521 618 €
<b>Total annuité</b>	<b>1 048 457 €</b>	<b>-12,87 %</b>	<b>913 563 €</b>	<b>-8,23 %</b>	<b>838 373 €</b>

En 2019, l'annuité de notre dette connaîtra une nouvelle baisse de -75 191 € soit -12,87 %, fruit du réaménagement effectué en décembre 2015.

La réduction de l'annuité des emprunts sera sensible jusqu'en 2022. L'annuité la plus forte, tout en restant équivalente à celle de 2016, sera constatée en 2030.

Les perspectives d'évolution des taux sur les 5 prochaines années montrent une légère tendance à la hausse.





**Notre capacité de désendettement** s'élève à 8 ans contre 16 ans en 2017. A noter que pour les communes de notre strate, le ratio cible retenu par les organismes bancaires est de 12 ans.

En outre, la gestion rigoureuse des dépenses et des recettes nous a permis pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie. A titre indicatif, au 31 décembre 2018, le solde de notre trésorerie s'élevait à 687 434 € contre 493 071 € au 31 décembre 2017.

#### 4. Les recettes d'investissement

- **Emprunt**

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2019. En conséquence, notre besoin de financement est le suivant :

Emprunt nouveau (a)	Remboursement en capital (b)	Besoin de financement total (c) = (a) - (b)
0,00 €	521 618,00	-521 618,00

- **Les dotations et fonds divers**

Le FCTVA est estimé à 135 754 € (TVA payée sur les investissements de 2018).

En fonction des programmes de constructions, notamment d'implantation d'entreprises, réalisés sur la commune, la taxe d'aménagement est estimée à 70 000 €.

- **Les subventions et participations**

Nous inscrivons essentiellement dans le cadre du Budget Primitif des recettes certaines provenant du Fonds de concours investissement de la Communauté d'Agglomération.

En cours d'année, en fonction des investissements inscrits et des recettes obtenues, ces crédits seront complétés.

Les financeurs sollicités seront notamment l'État, la Codah (au titre du fonds de concours investissement et investissement sport), le SIEHGO ainsi que le Département de Seine-maritime.

- **Les ventes de patrimoine**

Pour le B.P. 2019, il vous est proposé de ré-inscrire 143 556 € au titre de l'acquisition par Seine-Estuaire de parcelles appartenant à la Ville dans le secteur de l'impasse Gambetta. L'acte de vente a été signé en décembre 2016, le versement des fonds sera effectué dès la fin des fouilles menées dans le secteur et devant s'achever en juin.

En fonction de l'avancement des dossiers, nous pourrions inscrire dans le cadre d'une décision modificative au budget, plusieurs ventes de patrimoine immobilier :

- un terrain rue de Fleurville pour construction d'un pavillon individuel pour 37 000 € (date de signature de la vente prévue au plus tard pour le 29 avril 2019)
- une petite parcelle rue de la République pour 10 000 €, date de vente prévue en mai 2019.



## 5. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement sont composées des achats de biens meubles (meubliers, véhicules, matériels divers) ainsi que des travaux et constructions.

L'épargne dégagée en section de fonctionnement ainsi que les dotations aux amortissements devraient s'élever à 700 000 €. Ces recettes seront complétées des autres recettes d'investissement permettant ainsi de prévoir pour le BP 2019, une enveloppe de dépenses d'équipements de 494 000 €. Pour rappel, elle était de 543 000 € au BP 2018 et les inscriptions complémentaires lors de Décisions Modificatives avaient porté l'effort d'investissement à 650 000 € pour l'année 2018.

Cette même méthode vous est proposée pour 2019 : une partie des investissements sera inscrite lors de Décisions Modificatives en parallèle de la notification des subventions demandées.

A cette enveloppe Ville, il convient d'ajouter, afin d'avoir une vue complète des travaux et investissements réalisés sur la Ville, les dépenses d'investissement de voirie et d'éclairage public qui seront prise en compte, dorénavant, par la Communauté Urbaine. Pour 2019, cette enveloppe portée par la Communauté Urbaine devrait être de 170 000 €.

De même, le Centre Communal d'Action Social intégrera, en tant que propriétaire, des travaux à la Résidence pour personnes âgées des 104 à hauteur de 110 000 € (Réfection des espaces sanitaires dans 8 logements, mise en sécurité des paliers des étages, liaison fibre vers chaque logement).

Enfin, dans le cadre de la coopération avec la Ville de Gonfreville l'Orcher, le SIEHGO devrait intervenir à hauteur de 150 000 €, notamment pour des achats de mobiliers, outillages, d'équipements divers : mobiliers urbains (notamment pour le parc de l'Hôtel de Ville), outillages espaces verts et bâtiments, acquisitions pour le complexe sportif M Thorez (notamment filets parre-ballons), sols et jeux pour les aires de quartiers...etc

L'enveloppe ville de 490 000 €, à inscrire au BP 2019 se répartit comme suit :

**Salle René Cance** tranche 2019 : 194 000 €

Cette 2<sup>ème</sup> tranche de travaux comprend l'ensemble des aménagements intérieurs, électricité, peinture de la salle, réfection des sols et murs des vestiaires, douches et de l'entrée, réalisation de l'extension à destination de stockage.

Des subventions liées à cette tranche (Département, SIEHGO, Communauté Urbaine) seront inscrites en Décision Modificative, une fois les arrêtés notifiés ; les subventions attendues s'élèvent à 120 000 €. La part Ville sera alors de 22 % du montant global de l'investissement HT.

**Centre Technique Municipal – Phase IV 2019 / 2020 – BP 2019 : 10 000 €**

Cette dernière tranche, d'un montant global de 150 000 €, consiste à,

d'une part, installer les services de direction, et l'accueil administratif à la population sur le site et

d'autre part, à conforter certains aménagements techniques (atelier menuiserie et aire de stockage extérieure, borne pour véhicules électriques).

Les inscriptions budgétaires seront réparties de la manière suivante afin de tenir compte du délais d'inscription des subventions attendues :

Au Budget Primitif 2019 : 10 000 €

En Décision Modificative 2019 : 40 000 €

En 2020 : 100 000 €

Les subventions (État – DETR, Département, SIEHGO, Communauté Urbaine) seront inscrites en Décision Modificative une fois les arrêtés notifiés ; les subventions attendues s'élèvent à 100 000 €. La part Ville sera alors de 20 % du montant global de l'investissement HT.

**Parc de véhicules : 50 000 €**

Pour 2019, il est proposé de renouveler 3 véhicules (2 techniques et 1 véhicule léger). Le véhicule léger sera électrique (Zoé) et destiné aux déplacements au sein de l'agglomération. A noter que cette acquisition est rendue possible par l'existence de notre nouveau Centre Technique municipal, permettant d'installer une borne de recharge électrique sécurisée.

Des subventions (SIEHGO et Communauté Urbaine) seront inscrites en Décision Modificative une fois les arrêtés notifiés ; les subventions attendues s'élèvent à 32 000 €. La part Ville sera alors de 20 % du montant de l'enveloppe HT.

**Église Saint Martin : 104 000 € - 2019 / 2020**

Il est proposé d'inscrire sur deux exercices budgétaires une opération de maîtrise d'œuvre - diagnostic avant travaux pour le clocher et pour le bâtiment à hauteur de 87 000 €. Il est également proposé d'inscrire une enveloppe de travaux 17 000 € pour des travaux sur les cloches et la sécurisation du portail d'entrée.

Les inscriptions budgétaires seront réparties de la manière suivante afin de tenir compte du délais d'inscription des subventions attendues :

En Décision Modificative 2019 : 52 000 €

En 2020 : 52 000 €

Des subventions (État – DRAC, SIEHGO et Communauté Urbaine) seront inscrites en Décision Modificative une fois les arrêtés notifiés ; les subventions attendues s'élèvent à 66 000 €. La part Ville sera alors de 25 % du montant de l'enveloppe HT.

**Place G de Maupassant – Opération cœur de quartier commerçant : 45 000 €**

Il est proposé l'ouverture urbaine de la place Guy de Maupassant sur l'avenue René Coty par la création d'un escalier permettant de renforcer la visibilité du cœur commerçant du quartier.

Des subventions (SIEHGO et Communauté Urbaine) seront inscrites en Décision Modificative une fois les arrêtés notifiés ; les subventions attendues s'élèvent à 31 000 €. La part Ville sera alors de 25 % du montant de l'enveloppe HT.

**Écoles : 115 918 € - BP 2019 : 68 180 €**

Il est proposé de poursuivre deux programmes entamés en 2018 :

Informatisation des classes primaires. Il s'agit de la deuxième et dernière tranche qui s'élève à 45 180 €

Réfection des sols des classes : 40 000€

En outre divers travaux, touchant notamment à la sécurité, seront réalisés pour 30 738 € : 5 fenêtres aux Caraques (12 738 €), VMC Dolto (5 000 €), Corniches écoles Gide (10 000 €), Blocs de secours - BAES (3 000€)

Les inscriptions budgétaires seront réparties de la manière suivante afin de tenir compte du délais d'inscription des subventions attendues :

Au Budget Primitif : 68 180 € (Informatique, Sols (20 000 €), BAES)

En Décision Modificative 2019 : 47 738 € (Sols (20 000€), Travaux divers (27 738 €)

Des subventions (SIEHGO et Communauté Urbaine) seront inscrites en Décision Modificative une fois les arrêtés notifiés ; les subventions attendues s'élèvent à 58 000 €. La part Ville sera alors de 40 % du montant de l'enveloppe HT.

## **Matériels et investissements divers**

Une enveloppe de 83 000 € sera consacrée à l'achat de différents matériels : photocopieurs écoles et services, matériels de cuisine et d'entretien dans les écoles : fours, lave linges, changement du matériel d'encaissement pour le marché dominical. Cette enveloppe comprend également le rachat d'une petite parcelle de terrain sur le Cantipou (8 400 €), et une provision de 3 000 € pour les aides à l'installation de nouveaux commerces.

### **Plan Pluriannuel d'investissement**

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), présenté l'année dernière a été mis à jour et est joint en annexe 2 de ce rapport.

Ce document sera complété durant les prochains mois, afin d'être un réel outil d'aide à la décision. Il permet de mesurer les impacts financiers des choix envisagés sur les trois prochaines années, au niveau de nos dépenses d'investissement.

### **Conclusion**

Vous avez pu le constater, la relative stabilisation de nos recettes et nos efforts de gestion constants depuis plusieurs années portent leurs fruits et permettent de constater, cette année encore, une amélioration de nos résultats financiers et notamment de notre épargne.

En même temps, nous avons pu poursuivre les politiques sur lesquelles nous nous étions engagés en 2014 :

maintien et modernisation des services en direction des familles accueils périscolaires, loisirs, éducation, restauration...),

poursuite des politiques solidaires : quotients familiaux, accompagnement des familles en difficultés, développement des actions familles (ateliers, sorties, soirées...)

actions soutenues également dans les domaines, de la culture, du sport, de l'environnement, de la sécurité routière, du développement économique, de l'habitat et du tourisme.

Nous avons également poursuivi l'indispensable effort d'investissement comme en témoignent la réalisation du CTM ou la rénovation, en cours, de la salle de sport René Cance.

Les orientations budgétaires qui vous sont proposées pour 2019, poursuivent ainsi cet équilibre entre solidarité, dynamique, développement et gestion rigoureuse.

# **Rapport d'Orientations Budgétaires 2019**

## **Annexe 1**



## **Analyse rétrospective 2012 – 2018**

## Évolution de la situation financière

	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif Provisoire 2018
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>12 660 092,10</b>	<b>12 956 306,82</b>	<b>11 875 167,75</b>	<b>11 712 570,39</b>	<b>11 426 488,07</b>	<b>11 447 300,35</b>	<b>10 998 566,45</b>
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	10 204 566,30	9 867 258,78	9 727 075,51	9 603 717,72	9 460 545,01	9 838 845,53	9 463 308,43
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie	2 455 525,80	3 089 048,04	2 148 092,24	2 108 852,67	1 965 943,06	1 608 454,82	1 535 258,02
<b>Dépenses de gestion hors travaux en régie (I)</b>	<b>9 689 871,29</b>	<b>9 364 764,86</b>	<b>9 246 837,39</b>	<b>9 208 256,53</b>	<b>9 083 091,82</b>	<b>9 486 122,89</b>	<b>9 138 969,46</b>
Charges à caractère général	2 587 518,92	2 198 006,30	1 911 010,53	2 243 902,21	1 851 170,64	2 190 027,43	2 033 309,86
Charges de personnel	5 870 636,78	5 921 427,57	6 133 582,09	5 886 737,19	5 982 283,16	6 076 350,38	5 993 691,71
Autres charges de gestion courante	1 091 709,10	1 104 742,11	1 086 767,07	970 377,51	905 625,36	926 619,16	844 055,07
Autres dépenses de gestion	140 006,49	140 588,88	115 477,70	107 239,62	344 012,66	293 125,92	267 912,82
(- travaux en régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement (II)</b>	<b>10 438 771,99</b>	<b>10 561 958,30</b>	<b>10 859 536,83</b>	<b>10 192 982,09</b>	<b>10 207 244,66</b>	<b>10 546 646,15</b>	<b>10 704 612,08</b>
Impôts et taxes	2 397 149,00	2 176 128,74	2 136 843,98	2 272 257,47	2 265 714,44	2 404 148,99	2 383 912,52
Produit des 4 taxes	3 581 771,00	3 773 388,00	3 785 945,00	3 836 306,00	3 799 808,00	3 972 226,00	4 029 283,00
Dotations et participations	992 294,94	944 783,80	1 108 093,02	955 852,00	1 198 186,81	1 191 390,48	1 187 224,10
DGF	2 088 188,00	2 066 189,00	1 979 938,00	1 765 450,00	1 518 995,00	1 403 107,00	1 386 741,00
Ventes de produits, prestations de services	979 012,25	974 590,60	997 819,59	1 015 528,79	1 068 355,60	1 176 575,82	1 094 018,36
Autres recettes de fonctionnement	400 356,80	626 878,16	850 897,24	347 587,83	356 184,81	399 197,86	623 433,10
<b>Solides intermédiaires de gestion</b>							
<b>Épargne de gestion (III)=(II)-(I)</b>	<b>748 900,70</b>	<b>1 197 193,44</b>	<b>1 612 699,44</b>	<b>984 725,56</b>	<b>1 124 152,84</b>	<b>1 060 523,26</b>	<b>1 565 642,62</b>
Intérêts de la dette (IV)	514 695,01	502 493,92	480 238,12	395 461,19	377 453,19	352 722,64	324 338,97
<b>Épargne brute (V)=(III)-(IV)</b>	<b>234 205,69</b>	<b>694 699,52</b>	<b>1 132 461,32</b>	<b>589 264,37</b>	<b>746 699,65</b>	<b>707 800,62</b>	<b>1 241 303,65</b>
Remboursements de dette(VI)	1 112 407,35	1 113 671,96	1 152 690,76	1 114 914,64	774 623,63	695 733,94	589 224,45
<b>Épargne nette =(V)-(VI)</b>	<b>-878 201,66</b>	<b>-418 972,44</b>	<b>-20 229,44</b>	<b>-525 650,27</b>	<b>-27 923,98</b>	<b>12 066,68</b>	<b>652 079,20</b>
Dépenses d'équipement brut	1 336 898,41	1 971 877,52	973 433,08	974 050,61	1 187 174,53	911 288,57	906 785,72
Autres dépenses d'investissement	6 220,04	3 498,56	21 968,40	19 887,42	4 144,90	1 432,31	39 247,85
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>851 653,36</b>	<b>1 275 506,05</b>	<b>1 135 547,35</b>	<b>1 662 830,75</b>	<b>896 589,92</b>	<b>1 218 373,70</b>	<b>527 124,60</b>
Dotations et subventions d'investissement	573 988,46	1 065 078,70	402 007,52	621 957,18	646 355,77	660 655,56	172 339,86
F.C.T.V.A.	207 618,84	102 269,81	256 125,15	139 807,51	130 244,46	170 201,89	142 426,77
Emprunts	0,00	0,00	0,00	898 000,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes d'investissement	70 046,06	108 157,54	477 414,68	3 066,06	119 989,69	387 516,25	212 357,97
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>14 938 938,48</b>	<b>13 825 266,52</b>	<b>12 672 576,04</b>	<b>12 455 661,40</b>	<b>11 681 037,77</b>	<b>10 985 303,83</b>	<b>10 396 079,36</b>
Annuité de la dette	1 627 102,36	1 616 165,88	1 632 928,88	1 510 375,83	1 152 076,82	1 048 456,58	913 563,42

## Analyse rétrospective des recettes de fonctionnement

	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Provisoire 2018
Recettes réelles de fonctionnement	Montant	10 438 771,99 €	10 561 958,30 €	10 859 536,83 €	10 192 982,09 €	10 207 244,66 €	10 704 612,08 €
	Évolution	-17,00%	1,18%	2,82%	-6,14%	0,14%	1,50%
	Montant/habitants	1 267,30 €	1 276,52 €	1 306,96 €	1 226,59 €	1 234,10 €	1 272,09 €
	Ratio strate	1 206,00 €	1 156,00 €	1 152,00 €	1 145,00 €	1 128,00 €	n.d
Impôts et taxes	Montant	2 397 149,00 €	2 176 128,74 €	2 136 843,98 €	2 272 257,47 €	2 265 714,44 €	2 383 912,52 €
	Évolution	10,65%	-9,22%	-1,81%	6,34%	-0,29%	-0,84%
	Montant/habitants	291,02 €	263,01 €	257,17 €	273,44 €	273,93 €	283,29 €
	Poids relatif	22,96%	20,60%	19,68%	22,29%	22,20%	22,80%
Contributions directes	Montant	3 581 771,00 €	3 773 388,00 €	3 785 945,00 €	3 836 306,00 €	3 799 808,00 €	4 029 283,00 €
	Évolution	3,55%	5,35%	0,33%	1,33%	-0,95%	1,44%
	Montant/habitants	434,84 €	456,05 €	455,84 €	461,65 €	459,41 €	478,82 €
	Ratio strate	473,00 €	490,00 €	491,00 €	506,00 €	508,00 €	n.d
	Poids relatif	34,31%	35,73%	34,86%	37,64%	37,23%	37,64%
Dotations et participations	Montant	3 080 482,94 €	3 010 972,80 €	3 088 031,02 €	2 721 302,00 €	2 717 181,81 €	2 573 965,10 €
	Évolution	-5,72%	-2,26%	2,56%	-11,88%	-0,15%	-0,79%
	Montant/habitants	373,98 €	363,91 €	371,65 €	327,47 €	328,52 €	311,24 €
	Poids relatif	29,51%	28,51%	28,44%	26,70%	26,62%	24,05%
Ventes de produits, prestations	Montant	979 012,25 €	974 590,60 €	997 819,59 €	1 015 528,79 €	1 068 355,60 €	1 094 018,36 €
	Évolution	2,68%	-0,45%	2,38%	1,77%	5,20%	-7,02%
	Montant/habitants	118,86 €	117,79 €	120,09 €	122,21 €	129,17 €	130,01 €
	Poids relatif	9,38%	9,23%	9,19%	9,96%	10,47%	10,22%
Autres recettes	Montant	400 356,80 €	626 878,16 €	850 897,24 €	347 587,83 €	356 184,81 €	623 433,10 €
	Évolution	-85,34%	56,58%	35,74%	-59,15%	2,47%	56,17%
	Montant/habitants	48,60 €	75,76 €	102,41 €	41,83 €	43,06 €	74,09 €
	Poids relatif	3,84%	5,94%	7,84%	3,41%	3,49%	3,79%

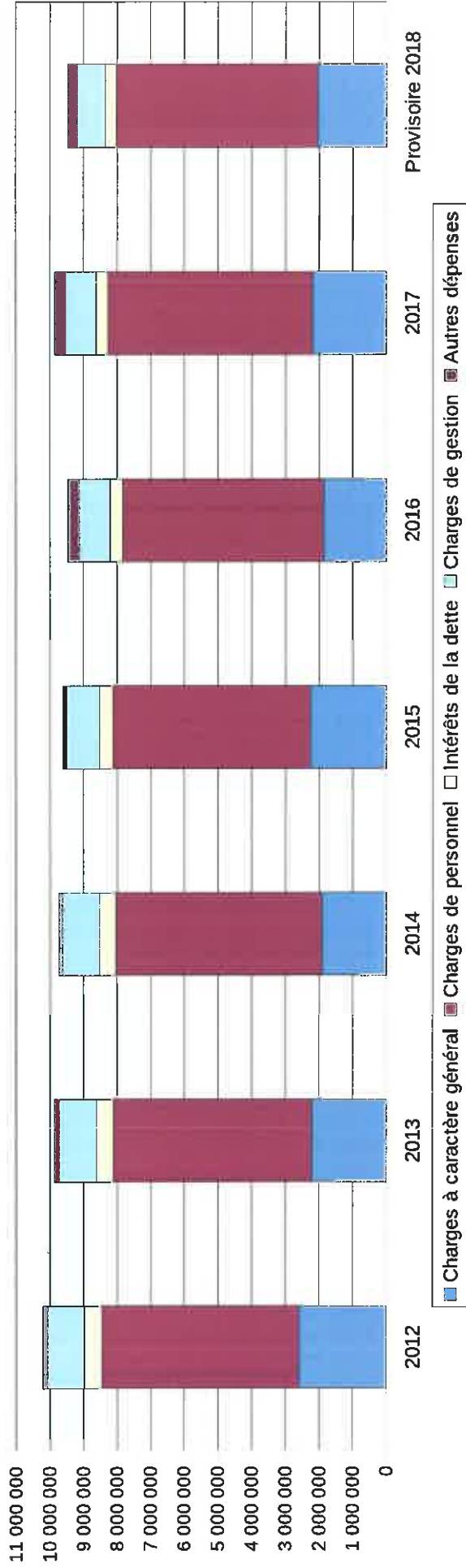




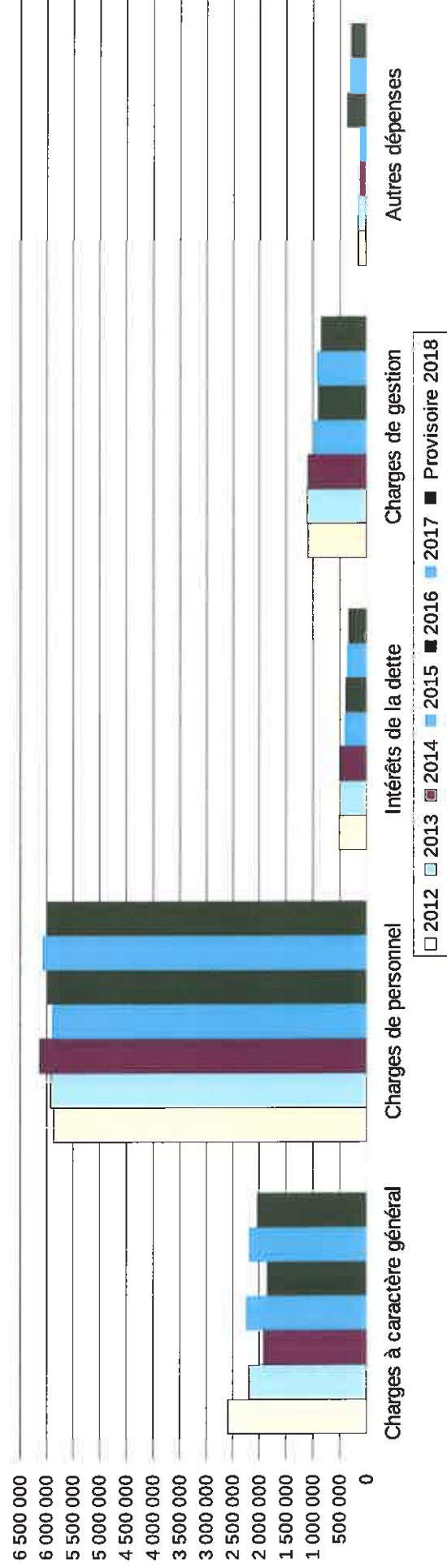
## Analyse rétrospective des dépenses de fonctionnement

	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif Provisoire 2018
Dépenses réelles de fonctionnement	Montant	10 204 566,30 €	9 867 258,78 €	9 727 075,51 €	9 603 717,72 €	9 460 545,01 €	9 463 308,43 €
	Évolution	-3,80%	-3,31%	-1,42%	-1,27%	-1,49%	-3,82%
	Montant/habitants	1 238,87 €	1 192,56 €	1 170,67 €	1 155,68 €	1 143,82 €	1 124,58 €
	Ratio strate	957,00 €	963,00 €	974,00 €	964,00 €	941,00 €	n.d.
Charges à caractère général	Montant	2 587 518,92 €	2 198 006,30 €	1 911 010,53 €	2 243 902,21 €	1 851 170,64 €	2 033 309,86 €
	Évolution	8,05%	-15,05%	-13,06%	17,42%	-17,50%	-7,16%
	Montant/habitants	314,13 €	265,65 €	229,99 €	270,02 €	223,81 €	241,63 €
	Poids relatif	25,36%	22,28%	19,65%	23,36%	19,57%	21,49%
	Ratio strate	25,10%	25,69%	24,92%	23,90%	23,58%	n.d.
Charges de personnel	Montant	5 870 636,78 €	5 921 427,57 €	6 133 582,09 €	5 886 737,19 €	5 982 283,16 €	5 993 691,71 €
	Évolution	2,63%	0,87%	3,58%	-4,02%	1,62%	-1,36%
	Montant/habitants	712,72 €	715,67 €	738,19 €	708,39 €	723,28 €	712,26 €
	Poids relatif	57,53%	60,01%	63,06%	61,30%	63,23%	61,76%
	Ratio strate	53,40%	53,20%	54,50%	54,90%	55,40%	n.d.
Intérêts de la dette	Montant	514 695,01 €	502 493,92 €	480 238,12 €	395 461,19 €	377 453,19 €	324 338,97 €
	Évolution	-6,55%	-2,37%	-4,43%	-17,65%	-4,55%	-8,05%
	Montant/habitants	62,49 €	60,73 €	57,80 €	47,59 €	45,64 €	38,54 €
	Poids relatif	5,04%	5,09%	4,94%	4,12%	3,99%	3,43%
	Ratio strate	3,37%	3,29%	3,30%	5,38%	5,07%	n.d.
Charges de gestion courante	Montant	1 091 709,10 €	1 104 742,11 €	1 086 767,07 €	970 377,51 €	905 625,36 €	844 055,07 €
	Évolution	7,02%	1,19%	-1,63%	-10,71%	-6,67%	-8,91%
	Montant/habitants	132,54 €	133,52 €	130,79 €	116,77 €	109,49 €	100,30 €
	Poids relatif	10,70%	11,20%	11,17%	10,10%	9,57%	8,92%
Autres dépenses	Montant	140 006,49 €	140 588,88 €	115 477,70 €	107 239,62 €	344 012,66 €	267 912,82 €
	Évolution	-84,82%	0,42%	-17,86%	-7,13%	220,79%	-8,60%
	Montant/habitants	17,00 €	16,99 €	13,90 €	12,90 €	41,59 €	31,84 €
	Poids relatif	1,37%	1,42%	1,19%	1,12%	3,64%	2,83%
Taux de charges fixes (personnel + intérêts dette / Recettes réelles de fonctionnement)	Ratio Harfleur	61,17%	60,82%	60,90%	61,63%	62,31%	59,02%
Marge d'autofinancement courant (Dépenses réelles fonctionnement + remboursement / Recettes réelles de fonctionnement)	Ratio Harfleur	108,41%	103,97%	100,19%	105,16%	100,27%	93,91%
	Ratio strate	86,60%	90,70%	91,80%	91,70%	91,30%	n.d.

### Dépenses réelles de fonctionnement



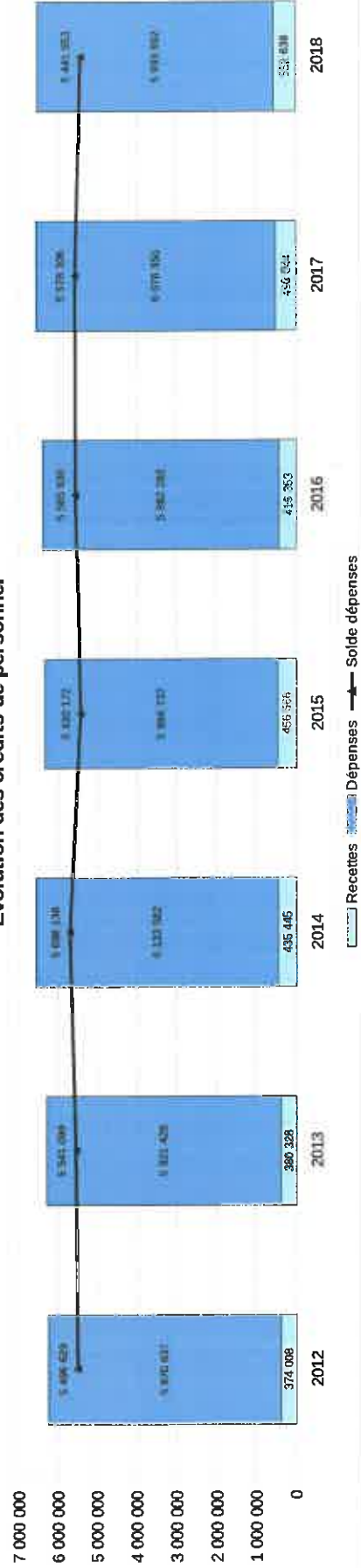
### Dépenses réelles de fonctionnement



### Suivi des crédits de personnel

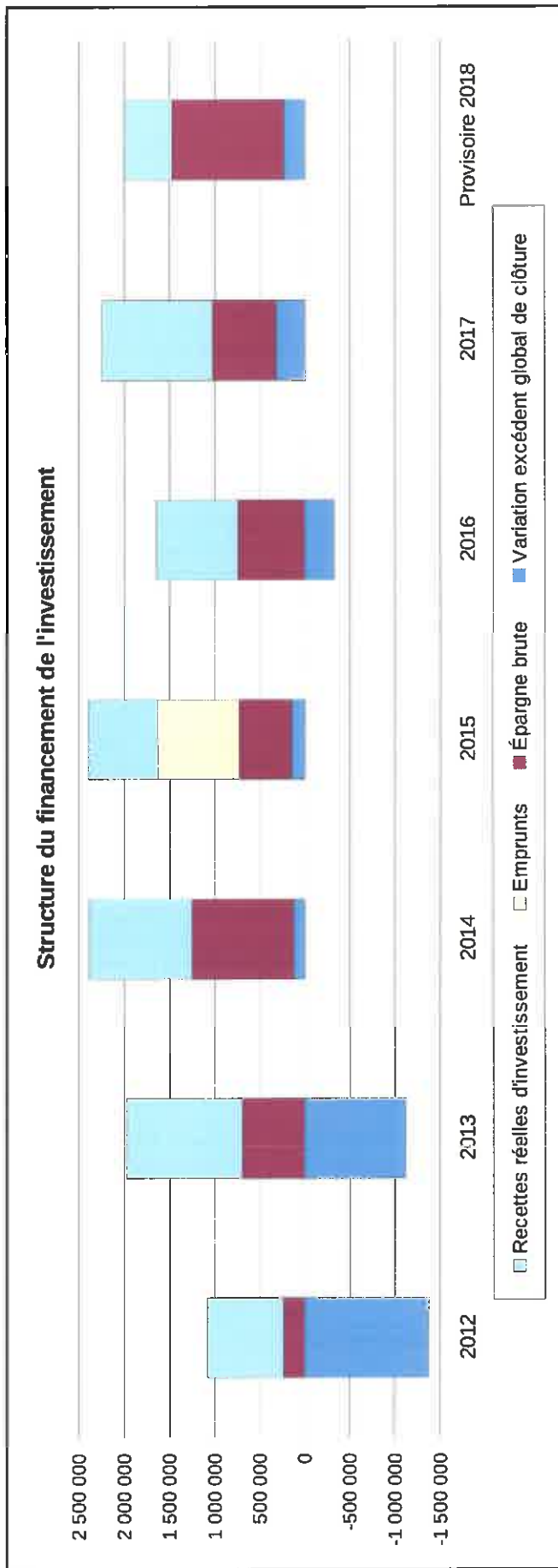
Article	Libellé Article	C.A. 2012	Évolution %	C.A. 2013	Évolution %	C.A. 2014	Évolution %	C.A. 2015	Évolution %	C.A. 2016	Évolution %	C.A. 2017	Évolution %	C.A. 2018
6218	Autre personnel extérieur	28 760,73 €	-5,42%	27 203,29 €	-0,17%	27 156,27 €	52,65%	41 453,21 €	40,90%	58 408,61 €	5,07%	61 369,80 €	-23,20%	47 132,74 €
633	Impôts et taxes	136 680,04 €	1,78%	139 108,10 €	2,34%	142 367,53 €	0,10%	142 506,94 €	0,15%	142 727,17 €	1,51%	144 869,40 €	-1,23%	143 104,03 €
6411	Rémunération personnel titulaire	3 265 813,76 €	4,31%	3 406 502,25 €	0,80%	3 433 829,12 €	-2,80%	3 337 701,60 €	0,58%	3 356 927,58 €	0,18%	3 362 878,16 €	3,60%	3 490 671,09 €
6413	Rémunération personnel non titulaire	769 931,92 €	-20,05%	615 586,15 €	6,58%	656 087,34 €	-13,96%	564 493,63 €	4,85%	591 855,82 €	8,71%	643 390,96 €	-17,35%	531 776,34 €
64162	Emplois d'avenir	0,00 €	-	34 411,02 €	-	66 248,80 €	3,86%	68 807,14 €	-23,44%	52 678,34 €	11,83%	58 912,41 €	-32,95%	39 499,98 €
645	Charges de S.S. et prévoyance	1 651 069,16 €	2,82%	1 697 597,74 €	5,82%	1 796 456,23 €	-4,43%	1 716 904,86 €	3,32%	1 773 859,85 €	1,14%	1 794 028,61 €	-3,12%	1 737 971,02 €
647-648	Autres charges du personnel	18 381,17 €	-94,46%	1 019,02 €	1022,33%	11 436,80 €	30,02%	14 869,81 €	-60,82%	5 825,79 €	86,77%	10 881,04 €	-67,50%	3 536,51 €
	<b>Total des dépenses</b>	<b>5 870 636,78 €</b>	<b>0,87%</b>	<b>5 921 427,57 €</b>	<b>3,58%</b>	<b>6 133 582,09 €</b>	<b>-4,02%</b>	<b>5 886 737,19 €</b>	<b>1,62%</b>	<b>5 982 283,16 €</b>	<b>1,57%</b>	<b>6 076 350,38 €</b>	<b>-1,36%</b>	<b>5 993 691,71 €</b>
6419	Remb. sur rémunérat. du person.	136 308,52 €	-6,53%	127 403,30 €	25,03%	159 296,92 €	-30,86%	110 142,43 €	-9,22%	99 985,31 €	75,50%	175 473,30 €	32,91%	233 213,41 €
6459	Remb. s/charges de S.S. et de prévoyanc	0,00 €	-	0,00 €	-	337,20 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	558,30 €	-	0,00 €
6479	Remb. sur autres charges sociales	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
70841	Mise à disp. pers. aux budgets annexes	195 942,36 €	-	208 003,71 €	3,75%	215 800,21 €	3,97%	224 376,89 €	-2,19%	219 466,94 €	-4,58%	209 423,81 €	21,70%	254 867,05 €
70846	Mise à disp. pers. au GFP de rattachement	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	49 618,00 €	-	52 075,00 €	-30,01%	36 448,00 €	-39,28%	22 131,00 €
70848	Mise à disp. pers. aux autres organismes	3 600,00 €	100,00%	7 200,00 €	0,00%	7 200,00 €	0,00%	7 200,00 €	0,00%	7 200,00 €	0,00%	7 200,00 €	4,17%	7 500,00 €
70873	C.A.S. P.R.E.- Remboursement pers.	36 275,28 €	-60,97%	14 160,00 €	-44,56%	7 850,00 €	9,66%	8 608,48 €	26,03%	10 848,88 €	179,80%	30 355,62 €	-71,34%	8 700,82 €
74712	Emplois d'avenir	0,00 €	-	23 491,26 €	-	44 960,25 €	19,87%	53 895,74 €	-51,86%	25 943,71 €	47,35%	38 227,89 €	-31,39%	26 226,35 €
74720	Subvention région (Formation)	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	2 724,00 €	-	476,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
758	Produits divers de gestion courante	1 882,06 €	-96,28%	70,00 €	-100,00%	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	357,00 €	-	357,00 €	-	0,00 €
	<b>Total des recettes</b>	<b>374 008,22 €</b>	<b>1,69%</b>	<b>380 328,27 €</b>	<b>14,49%</b>	<b>435 444,58 €</b>	<b>-8,81%</b>	<b>456 565,54 €</b>	<b>19,62%</b>	<b>416 352,84 €</b>	<b>19,62%</b>	<b>498 043,92 €</b>	<b>10,96%</b>	<b>552 638,63 €</b>
	<b>Dépenses nettes</b>	<b>5 496 628,56 €</b>	<b>0,81%</b>	<b>5 541 099,30 €</b>	<b>2,83%</b>	<b>5 698 137,51 €</b>	<b>-4,70%</b>	<b>5 430 171,65 €</b>	<b>2,50%</b>	<b>5 565 930,32 €</b>	<b>0,22%</b>	<b>5 578 306,46 €</b>	<b>-2,46%</b>	<b>5 441 053,08 €</b>

### Evolution des crédits de personnel



## Analyse rétrospective du financement des investissements

	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif Provisoire 2018
Dépenses réelles d'investissement (I)	2 455 525,80	3 089 048,04	2 148 092,24	2 108 852,67	1 965 943,06	1 608 454,82	1 535 258,02
Recettes réelles d'investissement (hors dette) (II)	851 653,36	1 275 506,05	1 135 547,35	764 830,75	896 589,92	1 218 373,70	527 124,60
Besoin réel de financement (III) = (I-II)	1 603 872,44	1 813 541,99	1 012 544,89	1 344 021,92	1 069 353,14	390 081,12	1 008 133,42
Emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	898 000,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement réel (V) = (IV-III)	-1 603 872,44	-1 813 541,99	-1 012 544,89	-446 021,92	-1 069 353,14	-390 081,12	-1 008 133,42
Épargne brute (VI)	234 205,69	694 699,52	1 132 461,32	589 264,37	746 699,65	707 800,62	1 241 303,65
Variation de l'excédent global de clôture (VII) = (VI+V)	-1 369 666,75	-1 118 842,47	119 916,43	143 242,45	-322 653,49	317 719,50	233 170,23

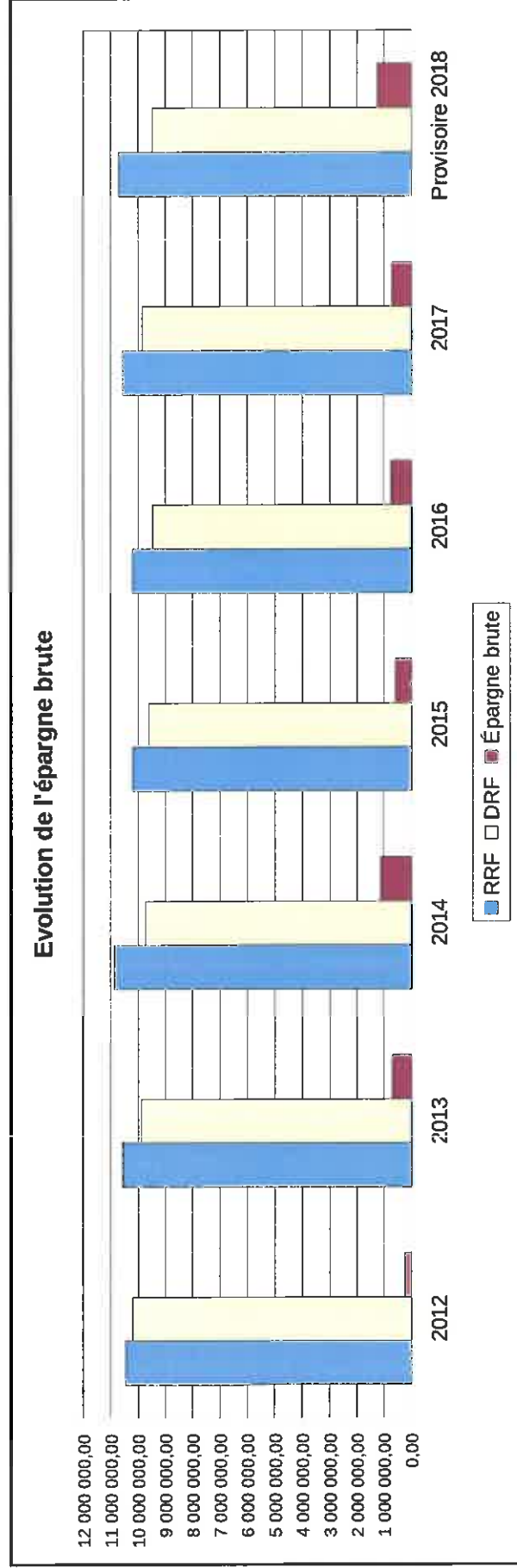


## Évolution des dépenses d'équipement

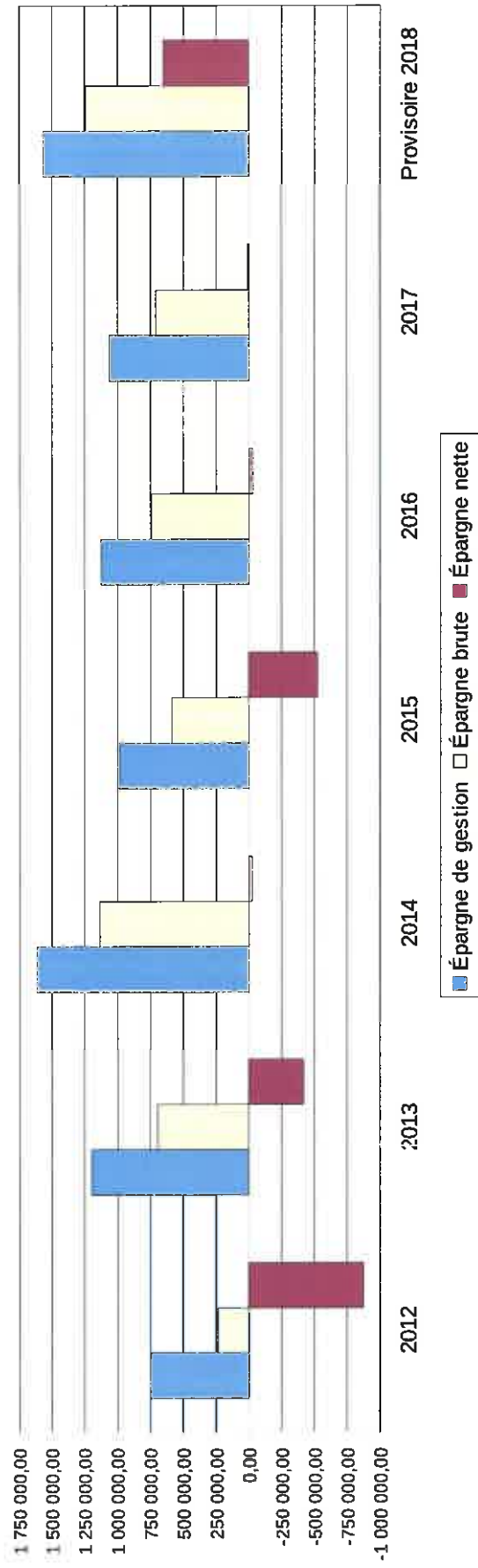
	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif Provisoire 2018
Dépenses d'équipement brut	1 336 898,41 € -9,47%	1 971 877,52 € 47,50%	973 433,08 € -50,63%	974 050,61 € 0,06%	1 187 174,53 € 21,88%	911 288,57 € -23,24%	906 785,72 € -0,49%
Evolution	162,30 €	238,32 €	117,15 €	117,21 €	143,53 €	109,32 €	107,76 €
Montant/habitants	344,00 €	371,00 €	304,00 €	249,00 €	257,00 €	n.d.	n.d.
Ratio strate	12,81%	18,67%	8,96%	9,56%	11,63%	8,64%	8,47%
Taux d'équipement	28,50%	32,10%	26,40%	21,80%	22,80%	n.d.	n.d.

## Analyse rétrospective de l'épargne

	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif Provisoire 2018
Recettes réelles de fonctionnement	10 438 771,99 €	10 561 958,30 €	10 859 536,83 €	10 192 982,09 €	10 207 244,66 €	10 546 646,15 €	10 704 612,08 €
Épargne brute	234 205,69 €	694 699,52 €	1 132 461,32 €	589 264,37 €	746 699,65 €	707 800,62 €	1 241 303,65 €
Taux d'épargne (II/I)	2,24%	6,58%	10,43%	5,78%	7,32%	6,71%	11,60%
Ratio strate	16,35%	15,50%	14,57%	14,49%	15,39%	15,35%	n.d.



### Evolution des trois épargnes

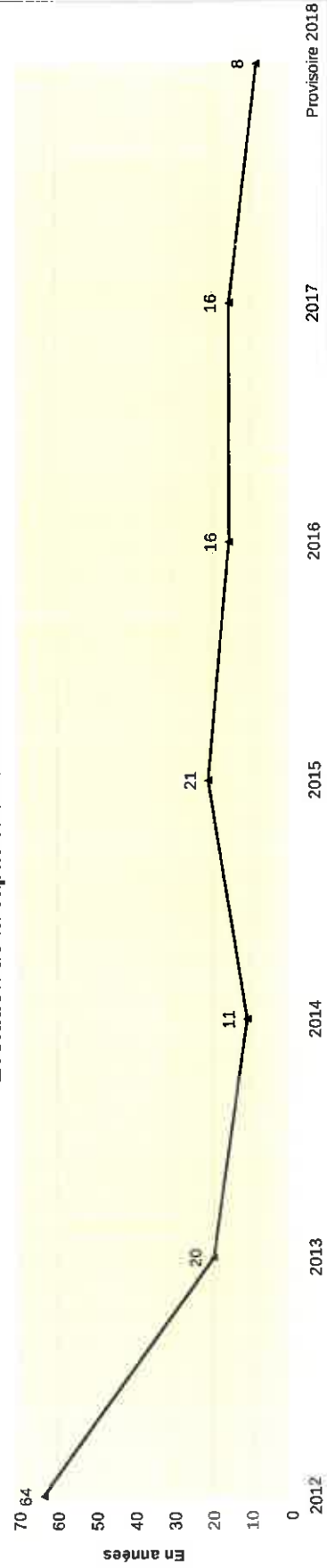




## Analyse rétrospective de l'endettement

	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif Provisoire 2018
<b>Encours au 31/12</b>	Montant	14 938 938,48 €	13 825 266,52 €	12 672 576,04 €	12 455 661,40 €	11 681 037,77 €	10 985 303,83 €
	Évolution	-6,93%	-7,45%	-8,34%	-1,71%	-6,22%	-5,36%
	Montant/habitants	1 813,64 €	1 670,93 €	1 525,16 €	1 498,88 €	1 412,29 €	1 317,81 €
	Ratio strate	881,00 €	881,00 €	870,00 €	862,00 €	842,00 €	849,00 €
	Montant/épargne brute	63,79	19,90	11,19	21,14	15,64	15,52
<b>Intérêts des emprunts</b>	Ratio strate	4,64	4,87	5,18	n.d.	n.d.	n.d.
	Montant/Recettes réelles fonctionnement	143,11%	130,90%	116,70%	122,20%	114,44%	104,16%
	Ratio strate	75,66%	75,51%	75,05%	73,43%	72,38%	72,79%
	Montant	514 695,01 €	502 493,92 €	480 238,12 €	395 461,19 €	377 453,19 €	352 722,64 €
	Évolution	-6,55%	-2,37%	-4,43%	-17,65%	-4,55%	-6,55%
<b>Capital des emprunts</b>	Montant/habitants	62,49 €	60,73 €	57,80 €	47,59 €	45,64 €	42,31 €
	Montant/encours	3,45%	3,63%	3,79%	3,17%	3,23%	3,21%
	Montant	1 112 407,35 €	1 113 671,96 €	1 152 690,76 €	1 114 914,64 €	774 623,63 €	695 733,94 €
	Évolution	-2,02%	0,11%	3,50%	-3,28%	-30,52%	-10,18%
<b>Annuité de la dette</b>	Montant/habitants	135,05 €	134,60 €	138,73 €	134,17 €	93,66 €	83,46 €
	Ratio strate	80,00 €	79,00 €	80,00 €	88,00 €	95,00 €	83,00 €
	Montant	1 627 102,36 €	1 616 165,88 €	1 632 928,88 €	1 510 375,83 €	1 152 076,82 €	1 048 456,58 €
	Évolution	-3,50%	-0,67%	1,04%	-7,51%	-23,72%	-8,99%
<b>Provisoire 2018</b>	Montant/habitants	197,54 €	195,33 €	196,53 €	181,75 €	139,29 €	125,77 €
	Ratio strate	112,00 €	112,00 €	112,00 €	119,00 €	123,00 €	109,00 €
	Montant/produit 3 taxes	45,43%	42,83%	43,13%	39,37%	30,32%	26,39%

**Evolution de la capacité de désendettement**



## Analyse de l'endettement

<b>Capital restant dû au 31/12/2018</b>	<b>Taux moyen</b>	<b>Durée de vie résiduelle</b>	<b>Durée de vie moyenne</b>	<b>Nombre d'emprunts</b>
10 396 079 €	3,05%	12 ans et 11 mois	8 ans et 1 mois	11

### Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	3 651 624 €	83,22%	3,62%
Variable	1 542 893 €	14,84%	0,00%
Livret A	201 563 €	1,94%	2,30%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>10 396 079 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,05%</b>

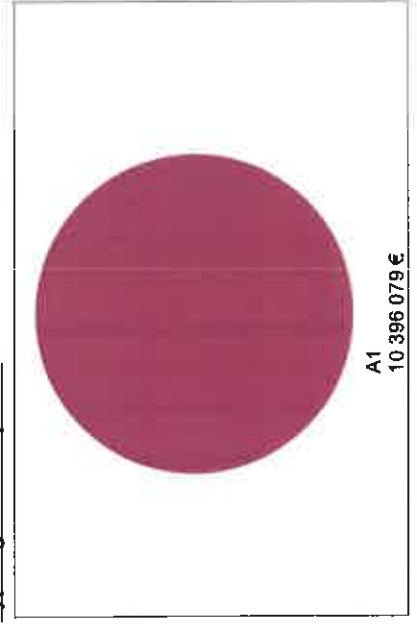
### Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	6 520 020 €	62,72%
CACIB ex BFT Crédit Agricole	2 058 777 €	19,80%
Crédit Foncier de France	751 873 €	7,23%
Caisse d'Epargne	372 587 €	3,58%
Caisse Dépôts Consignations	491 259 €	4,73%
Dexia CL	201 563 €	1,94%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>10 396 079 €</b>	<b>100,00%</b>

### Dettes par année

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû au 01/01	11 681 038 €	10 985 304 €	10 396 079 €	9 874 462 €	9 353 827 €	8 846 206 €	8 309 077 €	7 742 010 €
Capital payé sur la période	695 734 €	589 224 €	521 618 €	520 635 €	507 621 €	537 129 €	567 067 €	627 398 €
Intérêts payés sur la période	352 723 €	324 339 €	316 755 €	302 012 €	286 074 €	273 623 €	265 448 €	251 486 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>3,09%</b>	<b>3,05%</b>	<b>3,05%</b>	<b>3,05%</b>	<b>3,06%</b>	<b>3,11%</b>	<b>3,15%</b>	<b>3,21%</b>

### Typologie des emprunts



### Evolution du taux moyen (ExEx Annuel)



# Plan Pluriannuel d'Investissement Ville d'Harfleur - 2019 / 2021 Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 Annexe 2

**NOTE :**

Ce document est appelé à évoluer au fils du temps et à être complété d'autres éléments financiers

## Rappel niveau de dépenses d'équipements brut 2014 /2017

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses d'équipement brut	973 433,08 €	974 050,61 €	1 187 174,53 €	911 288,57 €	650 743,37 €		

Moyenne 2014 /2018	939 338,03 €
--------------------	--------------

**PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS VILLE D'HARFLEUR 2019 - 2021**

SECTEUR	Année	ESTIMATION € TTC	OBSERVATIONS
<b>Informatisation classes écoles primaires</b>	2019	45 180 €	Pour mémoire, 83 040 € avaient été inscrits en 2018
	2020	0 €	
	2021	0 €	
<b>Total 2019 / 2021</b>		<b>45 180 €</b>	
<b>Equipements sportifs</b>	2019	184 000 €	Deuxième phase salle de sport René Cance
	2020	20 000 €	
	2021	80 000 €	
<b>Total 2019 / 2021</b>		<b>284 000 €</b>	Complexe sportif M Thore : tennis, terrain football...
<b>Menuiseries extérieures</b>	2019	60 000 €	Ecoles des Caraïques, Centre de loisirs, Bibliothèque, Logements
	2020	54 000 €	
	2021	74 000 €	
<b>Total 2019 / 2021</b>		<b>188 000 €</b>	Ecole des Caraïques, Bâtiment Pôle accueil population, Bâtiment ancien CTM
<b>Eglise Saint Martin</b>	2019	52 000 €	Diagnostic + Sécurisation entrée + Cloches
	2020	52 000 €	
	2021	A déterminer	
<b>Total 2019 / 2021</b>		<b>104 000 €</b>	Diagnostic
<b>Centre Technique Municipal</b>	2019	53 500 €	Les phases de travaux à inscrire à partir de 2021 seront déterminées suite à l'étude de diagnostic 2019/2020
	2020	100 000 €	
	2021	0 €	
<b>Total 2019 / 2021</b>		<b>153 500 €</b>	Phase IV : accueil public, services administratifs, aménagements techniques atelier menuiserie et stockages extérieurs, bornes véhicules électriques
<b>Moyens Informatiques: reprographiques</b>	2019	21 000 €	40 000 € sur enveloppe menuiseries extérieures pour bâtiments ancien
	2020	50 000 €	
	2021	50 000 €	
<b>Total 2019 / 2021</b>		<b>121 000 €</b>	Photocopieurs, Ecrans, PC, Licences
<b>Achats de matériels et véhicules</b>	2019	50 000 €	3 véhicules dont 1 électrique
	2020	46 000 €	
	2021	52 000 €	
<b>Total 2019 / 2021</b>		<b>148 000 €</b>	
<b>Aménagements de bâtiments municipaux</b>	2019	0 €	Répartis dans enveloppes ci dessus (Cance, CTM, Eglise)
	2020	150 000 €	
	2021	300 000 €	
<b>Total 2019 / 2021</b>		<b>450 000 €</b>	En complément enveloppes ci dessus (CTM, Eglise)
<b>Enveloppe divers matériels et outillages</b>	2019	80 000 €	
	2020	80 000 €	
	2021	70 000 €	
<b>Total 2019 / 2021</b>		<b>245 000 €</b>	
<b>Total PPI 2019 / 2021</b>	2019	<b>570 680 €</b>	<b>Dont 494 000 € Inscrits au BP 2019</b>
	2020	<b>552 000 €</b>	
	2021	<b>626 000 €</b>	
<b>Total PPI 2019 / 2021</b>		<b>1 748 680 €</b>	

<b>Pour mémoire Budget Communauté Urbaine</b>				
<b>Voirie</b>	<b>2019</b>	<b>120 000 €</b>		
	<b>2020</b>	<b>133 000 €</b>		
	<b>2021</b>	<b>102 000 €</b>		
<b>Total Voirie 2019 / 2021</b>		<b>355 000 €</b>		
<b>Eclairage Public</b>	<b>2019</b>	<b>49 500 €</b>		
	<b>2020</b>	<b>55 800 €</b>		
	<b>2021</b>	<b>43 500 €</b>		
<b>Total Eclairage public 2019 / 2021</b>		<b>148 800 €</b>		

**PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS VILLE D'HARFLEUR 2019 - 2021**

<b>SECTEUR DE TRAVAUX</b>	<b>ESTIMATION € TTC</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>BATIMENTS</b>		
Salle de sport René Cance	194 000 €	Réhabilitation
CTM phase IV	53 500 €	
Eglise Saint Martin	52 000 €	Diagnostic préalable
<b>Total 2019</b>	<b>299 500 €</b>	
CTM phase IV	100 000 €	
Eglise Saint Martin	52 000 €	
Enveloppe à répartir	150 000 €	
<b>Total 2020</b>	<b>302 000 €</b>	
Enveloppe à répartir	300 000 €	
<b>Total 2021</b>	<b>300 000 €</b>	
<b>Total plan pluriannuel 2010/2021</b>	<b>901 500 €</b>	
<b>Recensement opérations bâtiments (priorisation à faire)</b>		
Aménagement divers locaux municipaux	80 000 €	Bureaux Pole Education, Pole social
Equipements sportifs	40 000 €	Enveloppe annuelles 2* 20 000 €
Equipements culturels	40 000 €	Enveloppe annuelles 2* 20 000 €
Aménagements Pole Beaulieu	80 000 €	Réorganisation accueils
Démolitions anciens ateliers techniques et aménagements	120 000 €	
Eglise Saint Martin		1ere tranche travaux montant en fonction diagnostic )
Complexe sportif M Thorez Réhabilitation extension		Etude en cours avec Département